Ville de Fribourg

2021-2026
Procès-verbal nº 35b de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 28 mai 2025, à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 59/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (21): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Anne Butty Revaz, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Raphaël Fessler, Jérémie Fonjallaz, Sonja Gerber, Simon Jordan, Adeline Jungo, Monica Mendez, Elena-Lavinia Niederhäuser, Thierry Pochon, David Ruffieux, Claudio Rugo, Alicia Schaller, Claude Schenker, Leyla Seewer, Isabelle Sob, Giulia Tognola, Lea Wattendorff et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et M. Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Brian Ceballos, Vincent Haymoz et Andreas Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

Je salue également les membres de l'administration communale, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications de la présidente

A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

B. Voici un petit rappel au sujet des temps de parole:

- 5 minutes pour les interventions liées au message n° 53;
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
- 2 minutes pour toute autre intervention.

C. Si vous avez des amendements sur les articles des projets d'arrêtés, ils doivent être présentés par écrit d'ici la fin de la discussion de détail. Nous en avons déjà reçu certains.

D. Selon le déroulement des débats, il me semble possible de terminer l'ordre du jour ce soir. Nous ferons en tous les cas une pause vers 21.00 heures.

---

6. Règlement concernant la taxe communale sur la plus-value en matière d'aménagement du territoire – message n° 53

Rapport de la commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission a examiné ce message également lors de notre séance du 12 mai passé, en présence de M. E. Moussa, directeur de l'Edilité, ainsi que M. Richard Jordan, chef du Service juridique.

Ce message répond à trois propositions du Conseil général (propositions n° 11, 23 et 25) demandant l'instauration d'un règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value résultant des mesures d'aménagement du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions cantonales de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) depuis le 1er octobre 2023, qui permettent désormais aux communes de percevoir une part de la taxe sur la plus-value, sur la base d'une taxation réalisée par le Canton.

La taxe sur la plus-value vise à compenser les avantages économiques significatifs découlant de mesures d'aménagement, telles qu'un changement de zone ou une augmentation des indices de construction. Elle n'a pas un objectif fiscal, mais bien un objectif de compensation et d'équité.

A notre demande, le Conseil communal nous a précisé les éléments suivants concernant la mise en œuvre de cette taxe:

- Le taux de la taxe communale est fixé à 5%, soit un quart de la taxe cantonale (20%), conformément à la limite fixée par la LATeC.
- La taxe est prélevée par le Canton, qui reverse ensuite la part communale à la Ville.

- Les recettes de la taxe alimenteront un fonds communal dédié aux projets d'aménagement du territoire. Cela comprend notamment les plans de détail, aménagements d'espaces publics, mesures de mobilité douce, ou encore les indemnisations pour expropriation matérielle.

Lors de son examen, notre Commission a relevé les points suivants:

- Le règlement cantonal ne permet de taxer qu'en cas d'augmentation des possibilités de construire de plus de 50%. Le Conseil communal souhaite s'en écarter en élargissant l'application de la taxe à toute augmentation de capacité constructive, considérant cette limitation comme arbitraire et pénalisante pour les villes densément bâties.

  Notre Commission a pris acte qu'en raison des dérogations au droit cantonal, une procédure judiciaire ne peut être exclue, et que le Conseil communal entend défendre la position de la Ville.

- Des membres de la Commission ont déploré l'absence de simulations de calcul pour illustrer concrètement l'application de la taxe. Cela aurait permis une meilleure compréhension de ses effets financiers.

  Il nous a été répondu qu'à ce jour, le montant potentiel issu de cette taxe est difficilement estimable, notamment à cause du moratoire sur les projets d'aménagement. Toutefois, les recettes futures viendront en déduction de la charge fiscale générale de la commune.

Finalement, la Commission souligne l'effort du Conseil communal pour faire aboutir un dossier complexe et ancien, dont le traitement avait été retardé à plusieurs reprises. Le règlement proposé, bien que juridiquement audacieux, représente une avancée importante dans la mise en œuvre d'une politique d'aménagement cohérente et équitable.

La Commission financière, à l'unanimité (des dix membres présents), émet un préavis favorable à l'adoption du projet de règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value en matière d'aménagement du territoire.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. "Lorsque j'ai été désigné président de cette commission parlementaire pour traiter de l'épineuse question de la plus-value, je me suis dit "Mais quel honneur!". Après la première séance de commission parlementaire, je me suis dit "Mais quelle horreur!". Pour un sujet hautement politique, très émotionnel et extrêmement technique, les débats en commission ne pouvaient être que très animés, et croyez-moi, ils le furent (…).

S'agissant des conséquences financières, dans la mesure où les procédures ont été suspendues, il est très difficile de les évaluer. (…).

Enfin, la commission reste consciente qu'au vu de la complexité du domaine à traiter, qui est pour moi le plus technique que j'aie eu à analyser durant ma brève carrière politique, il est probable que les dispositions sur la taxe sur la plus-value devront encore être adaptées ces prochaines années, au gré des cas pratiques, de l'évolution de la jurisprudence, voire des modifications législatives fédérales qui interviendront."

Je me suis permis de citer ces propos, qui ne sont pas les miens, mais ceux du rapporteur, respectivement du président de la commission parlementaire au niveau du Grand Conseil. Il n'est pas du même bord politique que moi mais néanmoins un excellent député. Il a donc tenu ces propos le 14 décembre 2022 au Grand Conseil. Cela vous donne un tout petit peu le cadre. Je pense que vous l'avez aussi remarqué vous-même en examinant le règlement et le message de la complexité et du volet politique aussi qui entoure la question de la taxe sur la plus-value.

Je précise que j'ai moi-même aussi siégé dans la commission qui a abouti à la révision de la LATeC, donc la loi cantonale, qui est le grand cadre ici, et révision qui, justement, comme l'a très bien dit le président de la commission lors des débats au Grand Conseil, a débouché sur un compromis helvétique politique avec tous les avantages et désavantages que cela comporte. Je ne vais pas, évidemment, redire ce qui a été exprimé par Mme la présidente de la Commission financière, si ce n'est de confirmer les deux volets sur lesquels le projet qui vous est soumis aujourd'hui déroge au cadre légal cantonal, je précise bien cantonal.

Le premier élément consiste en la disposition transitoire de l'article 178-D de la LATeC qui, pour mémoire, nous dit en fait que l'on peut seulement percevoir une taxe sur la plus-value en raison d'une mesure d'aménagement qui implique une augmentation d'indices à bâtir lorsque cette mesure d'aménagement a été mise la première fois à l'enquête après le 1er mai 2019. Vous avez vu dans le message, et vous le savez, le PAL de Fribourg, qui est l'instrument de base comme mesure d'aménagement qui nous permettra de prévoir cette taxe sur la plus-value, a été mis à l'enquête avant le 1er mai 2019. Si on voulait appliquer strictement le cadre légal cantonal on pourrait arrêter les débats aujourd'hui puisque ce règlement pourrait la première fois être appliqué dans je ne sais pas combien d'années, en tout cas dans la prochaine révision du prochain PAL alors que le PAL adopté en 2024 n'est même pas encore approuvé par la DIME. C'est donc la première raison pour laquelle, de toute évidence, le Conseil communal estime que la LATeC, sous cet angle-là, vide de tout son sens pour la Ville de Fribourg une quelconque perception taxe sur la plus-value.

L'autre élément, ça a été aussi évoqué, c'est la question à partir de quand, pour l'augmentation des indices de construction, on peut prélever cette taxe sur la plus-value et non pas sur la valeur vénale du terrain. En effet, il y a tout un savant calcul qui est prévu dans la LATec et dans le ReLATeC sur la plus-value uniquement. C'est cette limite qui a été fixée, je peux le dire en bonne conscience, absolument arbitrairement au sein de la Commission parlementaire, et puis après suivie par le Parlement, à 50% sans autre élément. Evidemment, pour la Ville de Fribourg, commune densément bâtie, cela vide ces perceptions de leur sens. Vous pouvez vous imaginer, vous avez actuellement un bâtiment où vous pouvez construire, où vous avez construit à cinq étages, grâce à la mesure d'aménagement du PAL vous pourrez augmenter de deux étages, arriver à sept, eh bien vous avez une augmentation qui est de moins de 50%, vous avez évidemment une plus-value. Par contre, il ne serait pas possible de percevoir une taxe sur la plus-value, que ce soit la taxe cantonale, que ce soit la part de la commune. Le Conseil communal estime donc que ces cas de figures, respectivement que cette limite des 50% n'est pas adaptée au milieu densément bâti tel que la Ville de Fribourg. C'est la raison pour laquelle aussi, sciemment, le Conseil communal vous propose ici un règlement qui ne tient pas compte de cette limitation de 50%. On verra si ça tient la route par la suite, mais politiquement, ce n'était pour nous pas pensable. D'autant plus qu'il y a trois instruments parlementaires, dont le dernier qui a été consigné, de tête, de tous les partis politiques, donc ça décrit la volonté du Conseil général que l'on puisse prélever une taxe sur la plus-value au niveau de la Ville de Fribourg. Et là, évidemment, si on appliquait stricto sensu la LATeC, eh bien ça allait aussi à

l'encontre de cette volonté que le Conseil général a exprimée à travers non pas des postulats mais bien des propositions, propositions donc qui sont liantes pour le Conseil communal.

Voilà à titre d'introduction, étant bien précisé que qui dit plus-value dit également moins-value puisque la taxe sur la plus-value a avant tout aussi le but d'indemniser les propriétaires qui, en raison notamment d'une expropriation, voient la valeur diminuer. Au lieu que cette indemnisation soit financée par l'impôt général, eh bien c'est aussi le produit de la taxe sur la plus-value qui permet de financer la moins-value d'un propriétaire, on reste donc dans les mêmes logiques à ce niveau-là.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe des Vert·e·s

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a étudié avec attention le message n° 53 et remercie le Conseil communal et ses Services pour le projet de règlement et l'exposé complet et convainquant qui l'accompagne.

Bien que la taxe sur la plus-value en matière d'aménagement du territoire ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux que sont l'accumulation spéculative des bienfonds et l'appropriation individuelle des bénéfices du sol, les Vert·e·s saluent évidemment le principe de l'introduction de cette taxe. C'est un pas en direction de plus de justice sociale. En effet, l'enrichissement dû à l'action publique, ici l'aménagement du territoire, doit, dans toute la mesure du possible, revenir à la collectivité publique et non aux propriétaires fonciers passifs.

Il convient ici de rappeler encore une fois que nous ne parlons pas d'un impôt supplémentaire sur la valeur d'un terrain, mais d'une contribution en compensation d'un avantage majeur dû à une décision publique. Cette contribution ne vise pas la plus-value due à la simple évolution du marché immobilier non plus, mais bien celle créée artificiellement par une décision d'aménagement.

Adoptée par la population en votation fédérale le 3 mars 2013, la taxe est obligatoire depuis le 1er mai 2014. Pourtant, sa concrétisation dans le canton de Fribourg s'est faite avec un retard regrettable. La première tentative de création de cette taxe dans la LATeC manquait tellement d'ambition qu'elle était contraire au droit fédéral. La version actuelle, en vigueur depuis 1er octobre 2023, qui se limite au strict minimum imposé par le droit fédéral, reste potentiellement non conforme au regard de la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral. Dans ce contexte, la possibilité offerte aux communes de percevoir 5% des 20% prélevés par l'État est modeste, mais essentielle. Il serait inconcevable de renoncer à cette part, d'autant plus que les plus-values concernées trouvent majoritairement leur origine dans l'action publique communale. Pour les Vert·e·s, il serait tout aussi inconcevable de se contenter de percevoir cette taxe en ce qui concerne l'augmentation des possibilités de construire, uniquement lorsque cette augmentation dépasse les 50%. Nous saluons donc la volonté du Conseil communal de taxer toute augmentation de ces possibilités sous réserve des exemptions prévues à l'article 6 du projet, cela d'autant plus que cette possibilité est compatible avec la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral.

Cependant, nous souhaitons aller plus loin, non pas en termes de taxation, mais en termes de vision. Cette taxe, bien que nécessaire, demeure un mécanisme réparateur dans un système foncier inégalitaire. Elle ne remet pas en cause la propriété privée du sol, ni les logiques marchandes qui

dominent l'urbanisation et ne constitue pas une réforme structurelle de la gestion du territoire. Nous appelons donc à ce que cette taxe ne soit pas une fin en soi, mais un premier jalon vers une approche plus ambitieuse pour la Commune. D'une part, une réflexion sur les objectifs de la politique foncière active, et d'autre part, la définition d'une stratégie de planification écologique et sociale à long terme qui libère l'aménagement du territoire des contraintes de la spéculation.

Nous estimons en outre essentiel que les recettes issues de cette taxe, et donc le fonds, soit géré en toute transparence et affecté à des projets d'utilité publique, comme prévu à l'article 4 alinéa 2 du projet. Nous invitons le Conseil communal à donner la priorité au projet dans les domaines suivants, renaturation et lutte contre l'érosion de la biodiversité urbaine, développement d'infrastructures favorables à la mobilité douce, réalisation de logements abordables, par exemple en coopérative ou en PPE à vocation sociale, soutien aux projets d'urbanisme transitoire et lieux autogérés.

Nous invitons également le Conseil communal à utiliser le produit de cette taxe en veillant à rapprocher l'urbanisme des besoins exprimés par les habitant·e·s de la ville, par le biais de projets participatifs notamment. L'aménagement du territoire ne doit pas être l'affaire des seuls techniciens et promoteurs, mais celle de la collectivité toute entière.

Enfin, cette taxe est une opportunité de réaffirmer que notre vision de la ville est fondée sur la sobriété foncière et la justice sociale et territoriale. Il est temps de penser aux territoires non comme une marchandise mais comme un bien commun.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert·e·s accepte le projet de règlement sur la taxe communale sur la plus-value, mais nous le faisons avec le souhait que ce règlement soit un premier pas vers une politique foncière plus juste, plus écologique et plus sociale.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le message n° 53 qui fait suite à la transmission de plusieurs instruments parlementaires du 27 mai 2014 au 20 janvier 2025 et à la possibilité donnée par le législateur cantonal aux communes de bénéficier d'une part de ¼ maximal de la taxe cantonale sur la plus-value de 20%, moyennant l'adoption d'un règlement de portée générale.

Nous relevons la qualité du message qui explique bien la problématique juridique relative à la taxe sur la plus-value qui repose sur la loi du 15 décembre 2022 modifiant la LATeC, entrée en vigueur le 1er octobre 2023, et les conséquences pour la commune.

En lisant le projet de règlement, nous constatons que celui-ci est un mélange entre:

- l'application des dispositions de la LATeC telle que souhaitée par la proposition n° 25 qui a été transmise le 20 janvier 2025 au Conseil communal et
- l'introduction de clauses spécifiques pour la commune.

Ceci pose la question de la légitimité de ces dispositions et comme le projet de règlement n'a pas été soumis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et au Service des communes

(SCom) pour préavis, nous sommes dans le flou. Nous nous interrogeons sur les chances d'approbation des dispositions d'ordre communal par la DIME.

Si notre groupe s'engage pour l'adoption de ce règlement, ce n'est pas pour déclencher une bataille juridique avec les instances cantonales, ni de recours de débiteurs de la taxe qui contesteraient la base légale des dispositions du règlement, mais pour faire profiter la Ville d'une part de la taxe cantonale qui est destinée à réaliser des projets d'aménagement. La balle est dans notre camp pour que le règlement qui nous est soumis respecte le cadre légal et qu'il puisse ainsi être approuvé dans les meilleurs délais par la DIME.

Dès lors, nous ne proposerons pas le renvoi du message, mais nous ferons avec les deux autres groupes du centre-droite des amendements et des propositions de modification sur cinq dispositions du projet de règlement.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). C'est avec évidemment beaucoup d'intérêt que le groupe UDC a analysé ce message fort technique.

Sur le fond du sujet, tout d'abord, notre groupe est favorable à l'adoption d'un règlement communal, celui qui vous parle était d'ailleurs co-signataire de l'une des propositions déposées sur le sujet. En effet, la LAT (fédérale) impose aux cantons de prélever une taxe sur les plus-values résultant de mesures d'aménagement, en particulier les changements de zone, les changements d'affectation ou l'augmentation de l'indice d'utilisation.

Au vu du cadre légal cantonal et de la révision de la LATeC, les communes de notre canton sont en droit de se voir ristourner un quart de la taxe perçue par le Canton, laquelle se monte à 20% de la plus-value réalisée. Ce montant peut être utilisé par la commune pour des éléments liés à l'aménagement, notamment l'indemnisation des moins-values découlant des mesures d'aménagement. Cela a tout à fait du sens: les communes assument une part significative des coûts liés à l'aménagement du territoire, il est complètement juste qu'elles puissent percevoir une partie de la taxe correspondante.

L'adoption d'un règlement communal est nécessaire pour que la Ville de Fribourg puisse recevoir sa part de la taxe, dont la taxation et la perception sont du ressort du Canton, conformément à la LATeC. Ainsi, que la Ville perçoive une taxe ou non, le montant à charge des contribuables assujettis ne change pas: la Ville récupère juste la part qui lui revient.

Nous sommes donc d'accord sur le fond et c'est bien dans les détails que se cache le Diable, comme souvent. En effet, le projet qui nous est présenté ce soir par le Conseil communal s'écarte significativement du règlement-type proposé par le Service des communes. Ce qui ne serait pas un problème en soi, si le Conseil communal n'avait pas fait le choix d'adopter un certain nombre de dispositions qui sont manifestement incompatibles avec la LATeC.

Nous comprenons bien que le nœud du problème, pour la Ville, est de savoir si les plus-values résultant du nouveau PAL sont concernées ou non. En effet pour l'augmentation des possibilités de construire (augmentation de l'IBUS, augmentation des hauteurs, réduction des distances à observer,

…), la taxe est due si la mesure d'aménagement a été mise à l'enquête la première fois après le 1er mai 2019 et approuvée après l'entrée en vigueur de la loi cantonale. Or, le PAL de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête pour la première fois en novembre-décembre 2018, ce qui veut dire que les plus-values découlant du futur PAL ne peuvent pas être taxées ni par la Ville ni par le Canton.

Pour cette raison, le projet du Conseil communal s'écarte de la loi cantonale en fixant que la taxe est due pour toute mesure d'aménagement postérieure à l'entrée en vigueur du règlement (ce qui inclurait les mesures découlant du futur PAL), la Ville prévoyant cas échéant de faire sa propre taxation.

Le Conseil communal s'écarte également du droit cantonal dans la définition de l'assiette fiscale. En effet, la LATeC dispose que la taxe est due en cas d'augmentation d'au moins 50% des surfaces de plancher. Ce seuil de 50% clarifie une notion juridique imprécise de la LAT (fédérale) qui prévoit que "Le droit cantonal peut prévoir une exemption de la taxe [si] son produit escompté serait insuffisant au regard du coût de son prélèvement." Bien sûr, ce chiffre de 50% est, dans une certaine mesure, arbitraire, M. le conseiller communal l'a dit également tout à l'heure. Le rapporteur de la Commission spéciale du Grand Conseil a d'ailleurs admis que ce chiffre est le fruit d'un compromis politique entre ceux qui auraient voulu un seuil plus faible et ceux qui auraient voulu un seuil plus élevé.

Pour ces deux points, la fixation des dates limites et le seuil de matérialité, le Grand Conseil a fait usage de la marge de manœuvre que lui laissait le droit fédéral. Il aurait pu faire d'autres choix, peut-être bien que ces choix ne nous arrangent pas, mais il a agi dans le cadre de ses prérogatives. Ces deux points n'ont d'ailleurs pas fait de débats en plénum au Grand Conseil et, à lire le Bulletin du Grand Conseil, aucun député n'a émis une quelconque réserve quant à la conformité avec la LAT, en tout cas pas en plénum. Ainsi, la révision de la LATeC portant sur cette taxe a été votée à l'unanimité moins une voix et elle a notamment été acceptée par tous les députés de la Ville présents ce jour-là, y compris d'ailleurs M. le député Moussa.

Aussi, le projet qui nous est soumis ce soir n'est pas conforme au droit supérieur sur ces deux points. De plus, afin de pouvoir appliquer le règlement tel que proposé, le Conseil communal prévoit de réaliser sa propre taxation. C'est encore un point où le projet de règlement ne respecte pas le droit supérieur, qui donne au Canton seul la compétence de procéder à la taxation.

Le Conseil communal admet dans son message en être conscient, M. le conseiller communal l'a admis encore à l'instant. D'ailleurs, le Conseil communal n'a pas pris la peine de soumettre le projet de règlement ni au SCom, ni au SeCA, probablement conscient que le préavis de ces deux Services serait forcément négatif. Le Conseil communal assume totalement sa volonté d'aller au clash avec le Canton et je cite "d'agir par la voie judiciaire, au besoin", comprendre par là: remonter jusqu'au Tribunal fédéral (TF) en espérant avoir gain de cause. Cela signifie également que l'adoption du règlement, et donc la perception de la taxe pour la Commune, ne sera pas possible tant que le cas n'aura pas été tranché par le TF. Sans compter que le Canton devrait alors reprendre la révision de la LATeC. Autrement dit: la perception de la part communale sur cette taxe serait repoussée d'au moins quatre ou cinq ans.

Conscients de la nécessité pour la Ville de mettre en œuvre ce règlement avant la fin de l'année, nous ne demanderons pas un renvoi du message. Il nous paraît en effet que le projet de règlement

peut encore être amendé ce soir de manière à le rendre conforme au droit supérieur. Si cela ne devait pas être le cas, nous nous verrons dans l'obligation de refuser l'adoption d'un règlement qui ne respecterait pas la hiérarchie des normes.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a étudié ce projet de règlement avec intérêt et attention. Le message soulève une question de fond, cela a été développé: la Ville de Fribourg veut-elle appliquer le droit, ou le réinventer à sa sauce? Nous ne remettons en aucun cas en question le principe de la taxe elle-même.

Certes, le but premier de cette taxe est de financer des cas d'expropriation. On espère que ces cas seront très rares en ville de Fribourg, centre cantonal qui doit se densifier, avec qualité, pour concentrer une population et des activités qui stagnent depuis plus de dix ans. Le listing de l'article 4 du projet de règlement démontre d'ailleurs que cette ponction ne visera pas à compenser des expropriations, mais à financer du fonctionnement. On pourrait croire à un impôt déguisé.

Toutefois il faut garder à l'esprit que, même sans ce règlement, le Canton percevra une taxe auprès de propriétaires privés de la ville de Fribourg qui verront leurs droits de bâtir augmenter. Alors oui, réservons-nous une part, pour diversifier les revenus de la commune.

Nous préférons que cette manne serve à notre territoire communal, plutôt qu'à réparer les errements territoriaux d'autres communes qui ont voulu se faire aussi grosses qu'un bœuf.

Pour autant, la Commune n'est pas libre. La part communale doit respecter le cadre légal prévu par la LAT et décliné dans la LATeC.

L'article 5 alinéa 1 LAT est clair: "Le droit cantonal établit un régime de compensation permettant de tenir compte équitablement des avantages et des inconvénients majeurs qui résultent de mesures d'aménagement."

À Fribourg, le législateur cantonal a choisi un système clair: la taxe est cantonale, et les communes peuvent y prélever une part, rien de plus.

Je cite l'article 113 alinéa 1a LATeC: "Les communes peuvent prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale."

Le projet de règlement, lui, va beaucoup plus loin. Il crée des cas de perception qui n'existent pas dans le droit cantonal et donne au Service des finances une compétence qu'il n'a pas, une compétence de perception et de taxation. En clair: il invente un taxe locale supplémentaire là où seul un prélèvement sur une taxe cantonale est autorisé.

La Commune ne peut pas créer un tel cas. Cette possibilité n'est pas prévue dans le règlement-type du Canton, dont le commentaire indique: "La procédure de taxation des terrains soumis à celle-ci [dont la taxe sur la plus-value] en raison d'une plus-value générée par l'une des mesures d'aménagement prévues par la LATeC (article 113a al. 2 et 3) ainsi que la procédure de perception sont exclusivement gérées par l'administration cantonale".

Le Conseil communal se justifie en citant un arrêt du Tribunal fédéral. Problème, pour celles et ceux qui ont pris la peine de lire cet arrêt en allemand, cet arrêt concerne le canton de Bâle-Campagne, où la répartition des compétences est différente et où la situation est tout autre puisque le Canton avait prévu jusqu'alors uniquement une taxe sur les mises en zone et pas sur les autres avantages issus de mesures d'aménagement, cas qui était aussi celui du Canton de Fribourg initialement mais qui a été modifié. C'est donc logiquement que le Tribunal fédéral a dit que les communes pouvaient faire plus. Comme dit, à Fribourg le régime est aujourd'hui complet. Il couvre les mises en zone, les changements d'affectation et les augmentations de possibilité de construire avec la limite des plus de 50%. Les députés fribourgeois, cela a été dit, n'ont pas jugé ce système insuffisant ou arbitraire, en particulier pas les députés qui siègent aujourd'hui au Conseil communal. Aucune autorité fédérale non plus n'a jugé ou même sous-entendu que le système fribourgeois serait insuffisant.

Alors pourquoi vouloir aller plus loin, au risque de bloquer le processus, et de voir ce règlement retoqué par le Canton? A ce que l'on sache, le simple fait d'être une ville importante, capitale cantonale, ne permet pas de déroger au cadre légal cantonal.

Nous envisagions initialement de demander le renvoi du message. Cependant, pour avancer, nous proposerons des amendements, avec les groupes libéral-radical et UDC, afin de rester dans le droit. Vouloir forcer un passage en dehors du cadre, c'est perdre du temps, et c'est précisément ce que le Conseil communal voudrait éviter. Ce qui nous inquiète d'autant plus, c'est d'entendre que le Conseil communal veut se lancer dans des croisades juridiques. Vouloir forcer un passage en dehors du cadre, c'est donner l'image d'une capitale cantonale qui défie son propre canton, non par nécessité mais par simple posture, et c'est instrumentaliser politiquement la Commune pour contester une décision du Grand Conseil et contester la loi qui est entrée en vigueur.

Nous préférons l'image d'une capitale cantonale solide, responsable et crédible. C'est pourquoi nous vous invitons d'emblée à adopter les amendements que nous proposerons.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste accueille avec enthousiasme le projet de règlement présenté dans le message n° 53. Il est le fruit d'un long combat mené par le groupe socialiste à tous les échelons politiques suisses (fédéral, cantonal et communal). Au niveau communal, ce règlement répond aux impulsions amorcées par notre groupe il y a plus de dix ans: je me réfère aux propositions n° 11 de 2014 et n° 23 de 2020. Ce mouvement a par la suite convaincu l'ensemble de notre hémicycle, puisqu'une coalition interpartis est revenue à la charge ce 25 janvier dernier par le biais d'une nouvelle proposition. Le règlement qui nous est soumis ce soir est donc un aboutissement législatif pour nous tou·te·s et démontre que la raison locale peut parfois l'emporter sur la logique partisane. Ce n'est pas un hasard si d'autres communes ont déjà franchi le pas.

La taxe sur la plus-value, on l'a vu, vise à corriger une inégalité: celle qui permet à certains propriétaires fonciers de bénéficier d'enrichissements du seul fait de décisions publiques d'aménagement, sans investir un centime, ni contribuer à l'effort collectif qu'impliquent ces mesures. Notre groupe insiste sur le fait que cette taxe ne constitue pas un impôt, mais un instrument de rééquilibrage et de solidarité urbaine, dans un contexte où l'accès au logement, rappelons-le, devient de plus en plus difficile pour une majorité.

Le groupe socialiste salue la décision courageuse du Conseil communal de s'émanciper de deux dispositions cantonales restrictives de la LATeC qui protègent des intérêts privés au détriment de la collectivité. Qui ne tente rien, n'a rien. Ces deux obstacles créent des discrépances entre territoires et des inégalités de traitement temporelles injustifiées au regard des principes de bonne gouvernance. Notre groupe apporte son soutien au Conseil communal dans cette démarche et dans les éventuelles futures démarches à entreprendre afin de s'assurer qu'une taxe sur la plus-value puisse être prélevée, dans un horizon temporel pas trop lointain, sur le territoire cantonal. Dans ce sens, notre groupe s'opposera avec véhémence à tout amendement à cet égard.

Nous saluons en outre l'affectation ciblée des recettes de la taxe, par le biais d'un fonds communal dédié, destiné à financer des mesures d'aménagement utiles à tou·te·s: espaces publics et verts, mobilités douces, projets de requalification ou encore indemnités liées aux expropriations d'intérêt général. Ce règlement donne aux autorités communales les moyens de soutenir un développement urbain inclusif, durable et harmonieux, au service de l'ensemble des habitant·e·s de la Ville de Fribourg.

Dans un contexte de pression foncière croissante, il est fondamental de réaffirmer que le sol et le bâti ne se sont pas des marchandises comme les autres. Le développement urbain est le fruit d'un effort collectif qui ne doit pas profiter qu'à quelques-uns.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe socialiste soutient fermement le message n° 53. Il appelle à une large adoption de ce règlement qui permet à la Ville de se doter d'un instrument moderne et équitable de régulation foncière, au service du bien commun.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je ne vais pas répéter tous les arguments qui ont été avancés jusqu'à présent, en particulier ceux juridiques. Je dirais simplement que le groupe CG-PCS soutient la position du Conseil communal.

C'est en fait un serpent de mer, on parle de dix ans. En fait, ce n'est pas dix ans, ce serait plutôt de 40 ans qu'il faudrait parler en réalité parce que la LATec, le ReLATeC, etc., ça date des années 1980.

La Ville a raison de vouloir aller de l'avant sur cet objet, elle a raison de faire pression sur le Canton et sur le Parlement cantonal, même au risque de nouvelles batailles juridiques qui, effectivement, pourront peut-être durer encore un certain temps. Mais, si on a attendu dix ans ou 40 ans, peut-être que l'on peut attendre encore deux ans, trois ans ou cinq ans.

De notre côté, nous attendons donc avec impatience les premières contributions de cette taxe qui pourront enfin tomber dans la caisse communale d'ici quelques années.

Uldry José (UDC). Si vous me le permettez, je me fais porte-parole du Parti des Artistes au nom de M. Claudio Rugo.

Le parti-club des Artistes lit et étudie la majorité des messages, et ça avec assiduité. Ses intérêts portent sur l'ensemble des aspects, qu'ils soient architecturaux, sociétaux-comptables, urbanistiques,

parfois avant-gardistes, s'attachant à l'examen sourcilleux des dispositions contractuelles du personnel communal, sans se disperser plus avant.

Mais là, au sujet des plus-values, je dois donner ma langue au chat. Siégeant jadis parmi nous, j'eusse aimé que M. Marc Bugnon fusse des nôtres, lui qui était, est, et restera procureur.

Toutefois, permettez-moi, Mme la présidente, d'aborder un aspect qui n'a pas encore été relevé. On est habitués, dans nos débats, à attendre la voix contestataire, rebelle, du parti-club des Artistes, et vous me direz, "comme d'habitude". Par contre, comme mentionné en page 9 – et souligné par M. Alexandre Sacerdoti – de voir que le Conseil communal, via son Service juridique, s'oppose par anticipation au droit supérieur cantonal et envisage des contestations juridiques futures, là on reste bouche bée. On pourrait presque dire que le Conseil communal s'inspire de la méthode politique signée du parti-club des Artistes.

On ne sera pas étonné des nouveaux EPT réclamés par le Service juridique lors de l'étude de nos prochains budgets, déficitaires bien sûr si la gauche reste au pouvoir. A bon entendeur. Pas d'exemple concret chiffré afin que les conseiller·ère·s généraux·ales puissent se faire une image claire dudit sujet, cela a déjà été mentionné. Je m'interroge encore sur la légalité de "pondre" encore un pamphlet réglementaire au-delà du droit supérieur, ici cantonal. Mme la présidente, à bon entendeur, dis-je.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je recommence avec une citation: "Vu les projets d'aménagement en gestation en ville, la perception d'une taxe communale par déduction de la taxe cantonale serait utile à la commune. Pour ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de cette proposition au Conseil communal". Ça ressort de la proposition n° 25 de cette législature qui a été co-signée, sauf erreur, par tous les partis politiques représentés au Conseil général. Ce qui est absolument aligné avec la volonté politique du Conseil communal, qui a en première ligne à cœur de défendre les intérêts des habitant·e·s de la ville de Fribourg. Sous cet angle-là, ce n'est donc absolument pas une entorse ou autre que de se dire que la Commune se pose des questions si le législateur supérieur prend des décisions qui potentiellement, en tout cas de l'avis du Conseil communal, ne sont pas alignées sur les intérêts des habitant·e·s de la ville de Fribourg.

Pour expliquer peut-être aussi, puisque c’est une petite référence qui a été faite au débat au Grand Conseil, je me dois donc, ici aussi, à nouveau citer deux passages.

Tout d'abord, de nouveau l'éminent président de la Commission parlementaire, début de citation: "Au vote final, comme je l'ai déjà dit, la Commission parlementaire a adopté ce projet bis à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande dès lors d'entrer en matière sur ce projet de loi et d'accepter le projet bis tel qu’il vous est présenté sous réserve d'un seul et unique amendement. Cet amendement a été discuté entre les membres de la Commission et a été accepté par tous. Le moindre autre amendement ou écart par rapport au projet bis pourrait bien faire s'effondrer tout le château de carte". Dans cet élément-là, vous avez donc ici l'explication pourquoi dans le débat au plénum du Grand Conseil, il n'y a plus eu d'amendements, plus de grandes discussions sur, encore une fois, le compromis politique qui a été trouvé pour aboutir après un long bras de fer qui a été jusqu'au Tribunal fédéral. Je me permets aussi ici de rappeler notamment l'affaire qui a été portée par la commune de Villars-sur-Glâne, qui avait fait recours justement contre la première version de la LATeC, également votée par le Grand Conseil, et que le Tribunal fédéral à

l'époque avait justement partiellement invalidée. C'est donc aussi ici, de temps en temps des communes, et ce n'est pas le seul cas de figure, il y a d'autres cas de figure où des communes empruntent la voie juridique justement pour défendre les intérêts de leurs habitant·e·s.

Dans la mesure où j'ai été partiellement pris étais pris à partie par rapport à mon intervention au niveau du Grand Conseil, je me permets aussi ici de citer une partie de mon intervention au Grand Conseil: "Das Inkrafttreten der vorliegenden Vorlage in der Kommissionsfassung ist unerlässlich, damit sich das kantonale Raumplanungsgesetz in Bezug auf die Mehrwertabgabe einer gewissen, und ich betone, einer gewissen Bundesrechtskonformität annähert. Denn trotz der intensiven Kommissionsarbeit kann nicht ausgeschlossen werden, dass die vorliegende Vorlage nicht alle diesbezüglichen rechtlichen Lücken schliesst, denn es handelt sich hier, wir haben es mehrmals gehört, um einen politischen Kompromissvorschlag, von dem gewisse Teile eventuell noch einer gerichtlichen Prüfung standhalten müssen. Ich denke hier zum Beispiel an die Beibehaltung des Gesamtmindestsatzes von 20% zwischen der kantonalen und der kommunalen Gemeinde." Pourquoi cet élément-là? Aussi pour vous rappeler que, effectivement déjà, que ce soit au niveau des travaux de la Commission du Grand Conseil, que ce soit au niveau du plénum du Grand Conseil, il est absolument évident pour tout un chacun que la version de la LATeC, telle qu'elle a été votée par le Grand Conseil, tôt ou tard devait, comme déjà la première version, probablement résister à un examen juridique tôt ou tard.

Puisque cela a été dit, notamment par le représentant du groupe du Centre, la loi oblige de permettre aux communes de … , eh bien justement le Conseil communal estime que la LATeC, telle qu'elle a été votée, ne permet justement pas à la Ville de Fribourg de prélever une taxe sur la plus-value sur la base de son PAL actuel. Oui, effectivement, le Conseil communal est prêt s'il le faut, dans l'intérêt des habitant·e·s de la ville de Fribourg, à emprunter la voie juridique pour défendre ces intérêts-là. Si cela prend cinq ou six ans, ce sera toujours moins long que d'attendre la prochaine révision générale du PAL. Je vous rappelle que la version actuelle du PAL qui a été révisée a pris 20 ans. Ainsi, à choisir entre six ans ou 20 ans, le choix du Conseil communal est vite fait. Encore une fois, il semblait en tout cas au Conseil communal, au vu des trois propositions qui ont été votées largement par le Conseil général, et notamment la dernière, que c'était également une volonté qui était partagée par le Conseil général, respectivement une mission donnée par le Conseil général au Conseil communal de proposer un règlement qui permette justement de prélever une taxe sur la plus-value, non pas une taxe sur la plus-value dans 20 ou 30 ans mais immédiatement, puisqu'évidemment, il y a aussi une référence qui a été faite à LATeC actuellement.

On n'est donc pas dans le flou, contrairement à ce qui a pu être dit notamment par le représentant du groupe libéral-radical. On est au clair sur la direction que nous voulons suivre. On ne sait pas encore si on arrivera ou non au but. Toujours est-il que si on devait adopter la posture telle qu'elle a été décrite par certains groupes, à savoir de dire qu’il ne faut surtout pas déroger au cadre légal supérieur et l'appliquer un à un, je vous rappelle encore une fois la conséquence de cela, c'est que l'on n'a pas besoin d'un règlement communal sur la taxe sur la plus-value, on peut arrêter les débats tout de suite et puis on peut attendre la prochaine révision du PAL avant de pouvoir éventuellement penser à pouvoir obtenir le premier centime de rétribution par rapport à la taxe cantonale, puisque justement on ne pourrait pas prévoir quelque chose, et le Canton d'ailleurs non plus, au niveau des mesures d’aménagement qui sont prises au niveau du PAL actuel.

Tous ces éléments font donc que, au nom du Conseil communal, je vous prie d'entrer en matière et de suivre le projet du Conseil communal à quelques exceptions près. Je préciserai ces éléments-là dans le débat d'examen de détail.

Tout ça me fait aussi dire encore peut-être par rapport à l'intervention des représentants du groupe des Vert·e·s, puisqu'évidemment en termes des buts poursuivis, et vous avez pu le voir ou le constater en prenant connaissance du programme de législature du Conseil communal, il y a une quasi-adéquation avec la volonté qui a été exprimée par le groupe des Vert·e·s à une exception près. Le Conseil communal n'estime pas que ce règlement doit être le premier pas vers, puisque si c'est le premier pas vers, on devrait encore attendre très longtemps, donc en fait c'est dans la continuité de ou le prochain élément, mais en tout cas pas le premier pas vers une politique plus juste.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n°53.

Article 1

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

La présidente. J'ouvre la discussion sur l'article 2.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les partis du centre-droit proposent trois modifications.

La première concerne l'alinéa 1. Nous souhaitons rajouter le mot "**majeurs**" après "avantages", puisque d'après la loi cantonale on parle d'avantages majeurs. Ce sont toutes des mesures qui valent plus que CHF 20'000.-.

À l'alinéa 2, nous proposons de modifier le texte de la première phrase de la manière suivante: "Est considéré comme avantage **majeur** entraînant la compensation au sens de l'alinéa 1, **l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds concerné qui résulte d'une mesure d'aménagement suivante:** a) le classement … .

Le troisième amendement concerne la lettre c) de l'alinéa 2. Nous proposons de rajouter à la fin: **"lorsque cette augmentation représente au minimum 50% des surfaces de plancher du potentiel initial**.". Nous rappelons qu'il s'agit d'une mesure cantonale, et M. le conseiller communal a expliqué comment on est arrivé à ça. Nous estimons qu'il faut respecter le cadre légal.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s s'opposera au dernier amendement. Effectivement, tout le monde a parlé de droit cantonal ce soir, mais en fait c'est un cas d'application de droit fédéral. Il s'agit de savoir si vous préférez appliquer le droit cantonal ou respecter le droit fédéral. Le droit fédéral est très clair, la notion des 50% telle que prévue dans la LATeC n'est pas conforme au droit fédéral. Clairement, le droit fédéral interprété par le Tribunal fédéral dit qu'une exemption n'est seulement possible à hauteur de CHF 20'000.- ou CHF 30'000.-, et il est clair qu'à 50%

d'augmentation de surface de plancher, on est clairement au-delà. Si vous prenez un immeuble à Beaumont, qui est à cinq étages et que l'on en rajoute trois, on est clairement au-delà de CHF 20'000.- de plus-value. Par conséquent, pour respecter le droit fédéral, je propose de rejeter les amendements proposés par une partie du centre-droit.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre groupe va soutenir cet amendement qu'il co-dépose. Je ne vais pas revenir sur les raisons évoquées avant relatives au droit cantonal ou au droit fédéral, si ce n'est juste pour dire que voilà, un consensus au Grand Conseil c'est a priori pas fait pour le casser droit après lorsque l'on est dans un organe communal où visiblement on arrive moins à en avoir. Quant à Villars-sur-Glâne, justement, cette commune n'a pas attendu que la loi entre en vigueur pour contester la loi qui était clairement insuffisante à l'époque. Ils ont fait un recours abstrait directement au Tribunal fédéral, qui l'a constaté, et le Grand Conseil a modifié sa loi en incluant des mesures d'aménagement en plus.

Donc, juste pour vous dire les conséquences qu'aurait la disposition telle qu'elle nous est proposée par le Conseil communal, c'est d'abord de savoir qui calculerait cette taxe qui ne serait pas perçue par le Canton à la base. Ce serait donc le Service des finances de la Ville, il n'a pas les compétences légales pour le faire, c'est l'article 113D-LATeC qui dit bien que c'est le Service cantonal des contributions qui s'occupe de percevoir la taxe cantonale et communale, et il n'a pas les ressources humaines pour le faire. Veut-on aujourd'hui engager une escadrille de taxateur·rice·s en ville de Fribourg? Que se passe-t-il si le calcul est mauvais et contesté? Quelle est la voie de droit? Le règlement ne dit absolument rien. Est-ce que l'on applique la loi sur les impôts communaux et on fait une réclamation au Conseil communal, ou est-ce que l'on applique la loi sur les communes et on s'adresse à la préfète qui n'a aucune compétence en la matière. On ne sait rien. Les administrés n'ont aucune protection juridique. C'est une inégalité de traitement entre, évidemment, les propriétaires de la ville de Fribourg et tous ceux du reste du canton.

Au final, on a un principe. La loi, elle est la base et la limite de l'Etat. On ne peut pas forcément s'écarter à sa guise de la loi. Si on crée en plus un nouveau cas de taxation, et ça c'est dit dans le règlement qui nous est soumis aujourd'hui, il n'a pas été soumis au Surveillant des prix, précisément parce que la part de la commune n'est pas une taxation auprès des concitoyen·ne·s, mais une part prise sur la taxation effectuée par le Canton. Si on crée un cas qui n'est pas celui du Canton, c'est donc la Commune qui va le percevoir directement. C'est une taxe en plus, et elle doit donc être soumise au préavis du Surveillant des prix, ce qui n'a pas été fait.

Je ne peux que vous inviter à soutenir cet amendement.

La présidente. Nous sommes donc saisis de plusieurs amendements sur cet article 2. M. J.-P. Wolhauser, les maintenez-vous formellement?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Oui, Mme la présidente.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Il y a, si je compte bien, quatre amendements. Je me permets donc de les diviser.

Pour les deux premiers amendements, ça veut dire ajouter le mot "majeur", une fois au pluriel, une fois au singulier, le Conseil communal peut s'y rallier.

Il en va de pour le troisième amendement qui, sauf erreur, est une reprise de la formulation de la LATeC.

Par contre, évidemment, pour toutes les raisons qui ont largement été débattues et évoquées dans le débat d'entrée en matière, le Conseil communal maintient la version initiale et vous invite à rejeter le quatrième sous-amendement de cet amendement, à savoir l'ajout de la phrase "lorsque cette augmentation représente au minimum le 50% des surfaces de plancher du potentiel initial.".

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je pense que la Commission financière peut se rallier aux deux amendements demandant d'ajouter le qualificatif "majeur".

En ce qui concerne le troisième amendement, donc l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds, la Commission ne s'est pas prononcée. A noter que l'article 2, en tout cas pour cette partie, n'a pas du tout été remis en cause durant notre séance. Je rappelle que le tout a été validé par 10 voix sur 10. Je propose donc, au nom de la Commission financière, de maintenir l'article 2 tel que proposé par le Conseil communal.

En ce qui concerne le quatrième amendement, il n'a pas non plus été discuté lors de la séance de la Commission. Par contre, les enjeux que représentent cet amendement ont été, je dirais, le cœur de nos débats. Cela a été longuement débattu, discuté, questionné, répondu. Cette partie-là a aussi été acceptée par les 10 membres présents. Je vous propose donc, au nom de la Commission financière, de refuser cet amendement.

La présidente. Vous l'avez donc entendu, le Conseil communal se rallie

- à l'ajout du mot "**majeur**" après "avant" aux alinéas 1 et 2;
- à la modification de l'alinéa 2 par " ...au sens de l'alinéa 1, **l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds concerné, qui résulte d'une mesure d'aménagement suivante:** a) le classement …".

Dans ce cas-là, l'article 57 du RCG prévoit que le vote peut être tacite à moins que l'un ou l'une d'entre vous demande de s'en tenir à la proposition initiale. Quelqu'un souhaite-t-il le faire? Ce n'est pas le cas. Le Conseil général accepte donc l'article 2 avec ces parties d'amendements.

Nous allons voter sur le quatrième amendement, c'est-à-dire d'ajouter à la lettre c: **"lorsque cette augmentation représente au minimum 50% des surfaces de plancher du potentiel initial**".

<u>Vote 1</u>

Proposition d'amendement des partis du centre-droit visant à ajouter la phrase suivante à la fin de l'alinéa 2, lettre c: " lorsque cette augmentation représente au minimum 50% des surfaces de plancher du potentiel initial."

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement des partis du centre-droit): 36 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron

Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement des partis du centre-droit): 22 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenue: 1 Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

C'est par 36 voix contre 22 et 1 abstention que le Conseil général refuse l'amendement des partis du centre-droit.

La présidente. Nous allons maintenant voter pour confirmer l'article 2 dans son ensemble.

Vote 2

C'est par 37 voix contre 17 et 5 abstentions que le Conseil général adopte l'article 2, tel qu'amendé par les partis du centre-droit, auquel s'est rallié le Conseil communal.

L'alinéa 1 est modifié comme suit: "Les avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement font l'objet d'une compensation par le propriétaire du bien-fonds.

L'alinéa 2 est modifié comme suit: Est considéré comme avantage majeur entraînant la compensation au sens de l'alinéa 1, l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds concerné, qui résulte d'une mesure d'aménagement suivante:
a)...

Ont voté Oui: 37 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté Non: 17 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous avons analysé le catalogue des objets pouvant bénéficier de la taxe. Pour l'avant-dernier point "les indemnités fixées conventionnellement entre la Commune et un·e propriétaire pour compenser une mesure d'aménagement;", il nous semble que cela n'est pas possible. On ne peut pas négocier une mesure d'aménagement. Il doit s'agir d'un autre registre ou d'un autre moyen de la Commune, par exemple un contrat administratif, mais en tout cas pas ça, et je ne suis pas le seul à le dire. Nous proposons donc **de biffer cet avant-dernier objet**. Les autres objets sont acceptables.

La présidente. Y a-t-il d'autres demandes de parole sur l'article 4? Ce n'est pas le cas. J.-P. Wolhauser que vous maintenez formellement votre amendement?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Oui.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. C'est la soirée des citations. Dès lors, je me permets d'en citer une nouvelle: "Le Conseil communal propose de reprendre toute la liste proposée sans ordre de priorité et de la compléter avec le point suivant: les indemnités fixées conventionnellement entre la Commune et un·e propriétaire pour compenser une mesure d'aménagement. En effet, à l'occasion d'une séance d'information organisée le 2 mai 2024 par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), les participants ont été informés que les ententes entre la Commune et le propriétaire pour une indemnité en lien avec une mesure d'aménagement pouvaient être financées par la taxe communale si le règlement communal le prévoyait. Le Conseil communal propose ainsi de reprendre également cette possibilité dans le règlement villarois."

Vous avez bien compris, je cite ici le message du Conseil communal de Villars-sur-Glâne à l'intention du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Donc, le Conseil général de Villars-sur-Glâne a voté exactement cette même disposition avec exactement cet élément. Il nous semblait que c'était également une bonne idée pour la Ville de Fribourg de s'inspirer de l'exemple de Villars-sur-Glâne, respectivement de l'information qui a été transmise par le SeCA à cet égard-là, étant donné qu'il faut encore une fois préciser que si ce n'est pas le produit de la taxe sur la plus-value qui finance cette indemnité, c'est la caisse communale, les impôts généraux qui la financent. Ainsi, chaque élément qui est financé à travers le produit de la taxe sur la plus-value allège le montant qui est à charge de la caisse communale générale. Aussi, il y a vraiment un lien de causalité en termes d'aménagement de territoire qui est absolument essentiel. Evidemment, au nom du Conseil communal, je vous invite à refuser cet amendement, la version du Conseil communal est tout à fait légale et pertinente.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission ne s'est pas prononcée sur cet amendement, mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que la version du Conseil communal n'a pas été combattue et qu'elle a été adoptée à l'unanimité des 10 personnes présentes.

La présidente. L'amendement propose donc la suppression d'une partie de l'alinéa 2: "les indemnités fixées conventionnellement entre la Commune et un·e propriétaire pour compenser une mesure d'aménagement;". Le Conseil communal ne se rallie pas à cet amendement, nous allons donc voter sur l'amendement.

Vote 1

Proposition d'amendement des partis du centre-droit visant à supprimer l'avant-dernier point de l'alinéa 2 " les indemnités fixées conventionnellement entre la Commune et un·e propriétaire pour compenser une mesure d'aménagement;".

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement des partis du centre-droit): 37 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement des partis du centre-droit): 22 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 0

C'est par 37 voix contre 22 et 0 abstention que le Conseil général refuse l'amende des partis du centre-droit.

La présidente. Nous allons maintenant voter pour confirmer l'article 4 dans son ensemble.

Vote 2

C'est par 40 voix contre 13 et 6 abstentions que le Conseil général adopte l'article 4, tel que rédigé dans le message par le Conseil communal.

Ont voté Oui: 40 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté Non: 13 Aebischer David (PLR), Dick Johan (UDC), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Article 5

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). À l'alinéa 2, il y a une coquille. Il nous semble qu'il s'agit de l'article **4** alinéa 2 et non de l'article 5.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je confirme les propos de M. J.-P. Wolhauser. Il s'agit là d'une erreur manifeste, certainement d'une erreur de plume manifeste. Evidemment, le Conseil communal se rallie à cet amendement. Il estime même qu'il n'est pas nécessaire de voter puisque ce sont des erreurs de plume qui sont corrigées d'office.

La présidente. Le Conseil communal se rallie à cet amendement. Le vote peut donc être tacite à moins qu'un membre du Conseil général demande de s'en tenir à la proposition initiale. Quelqu'un souhaite-t-il le faire? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil général adopte l'article 5, tel qu'amendé par les partis du centre-droit, auquel s'est rallié le Conseil communal.

L'alinéa 2 est donc modifié comme suit: "Le fonds finance les objets mentionnés à l'article 4 alinéa 2, dans les limites des montants disponibles".

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Article 7

Pas d'observations. Adopté.

Article 8

Pas d'observations. Adopté.

Article 9

Murith Simon (Le Centre/PVL). Pour les mêmes raisons que celles déjà évoquées à plusieurs reprises, de notre point de vue, l'article 9 alinéa 2 de cet article n'est pas conforme au droit supérieur, au cadre légal cantonal qui devrait être respecté. Je rappelle l'article 113D de la LATEC, alinéa 1, première phrase: "Le Service cantonal des contributions est l'autorité de taxation pour la taxe cantonale est communale."

Il n'y a donc aucune réserve pour le droit, enfin ce n'est pas vraiment du droit, pour un règlement communal là-dedans et j'ai donné déjà avant toutes les incertitudes que ça laissait planer et tous les risques que ça pouvait engendrer pour les administrés, pour les ressources humaines du Service des finances.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. En fait, le vote sur cet amendement pourrait aussi être résumé par la question suivante: souhaitez-vous introduire une taxe sur la plus-value en ville de Fribourg, qui s'appuierait sur le PAL, que le Conseil communal a adopté le 4 juin 2024, ou ne la souhaitez-vous pas? Respectivement peut-être sur le PAL futur de 2050 ou que sais-je. En effet, la première phrase de l'alinéa 2 précise justement que l'on déroge à la disposition transitoire de l'article 178D de la LATec, qui dit que l'on peut seulement se baser sur les mesures qui ont été mises à l'enquête pour la première fois à partir du 1er mai 2019. Aussi, le PAL de la Ville de Fribourg, tel qu'il a été adopté le 4

juin 2024, ne serait pas possible comme base de mesures d'aménagement pour prélever la taxe sur la plus-value, que ce soit la part cantonale ou communale, si vous acceptez cet amendement.

Pour la deuxième phrase, il s'agit effectivement d'une unique mesure de sécurité puisque l'on part du principe que le Conseil communal n'a aucune intention de déroger à tous les autres éléments de la LATec, sauf sur les deux points dont on a déjà maintenant plusieurs fois débattu. Bien évidemment, le Conseil communal ne remet pas en question la compétence du Canton, respectivement du Service cantonal des finances. Je précise aussi que le projet initial du Conseil d'État prévoyait que ce soit la DIME qui taxe et que c'est la commission du Grand Conseil qui a modifié cette compétence, en l'attribuant au SCC contre l'avis du SCC. C'est donc juste par mesure de précaution de se dire que si tout d'un coup, pour une raison ou pour une autre, il devait avoir un souci avec l'autorité cantonale de taxation, on aurait déjà la base réglementaire pour permettre au Service communal des finances de se charger de cette taxation, évidemment sur exactement les mêmes éléments à disposition qu'a le Service cantonal des contributions. Vu que l'amendement porte sur l'entier de l'alinéa 2, il se résume à la question posée précédemment. Évidemment, le Conseil communal vous invite le suivre à refuser cet amendement.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Cet élément n'a pas été discuté en Commission financière.

La présidente. L'amendement propose la suppression de l'alinéa 2. Le Conseil communal ne s'y rallie pas, nous allons donc voter.

Vote 1

Proposition d'amendement des partis du centre-droit visant à biffer l'alinéa 2 "Il s'applique à toute mesure d'aménagement selon l'article 2 qui entre en vigueur après cette date. Si nécessaire, le Service des finances se charge de la taxation au sens de l'article 113d LATeC.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement des partis du centre-droit): 37 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement des partis du centre-droit): 22 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 0

C'est par 37 voix contre 22 et 0 abstention que le Conseil général refuse l'amendement des partis du centre-droit.

La présidente. Nous allons maintenant voter pour confirmer l'article 9 dans son ensemble.

Vote 2

C'est par 38 voix contre 15 et 5 abstentions que le Conseil général adopte l'article 9, tel que rédigé dans le message par le Conseil communal.

Ont voté Oui: 38 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté Non: 15 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Article 10

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 37 voix contre 18 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:
- la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;
- la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 2 décembre 2008;
- le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) du 1er décembre 2009;
- la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018;
- l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019;
- le message du Conseil communal n° 53 du 1er avril 2025;
- le rapport de la Commission financière,

adopte les dispositions suivantes:

Chapitre premier: Généralités

But

Art. 1 Le présent règlement a pour but de fixer les principes applicables à la compensation de la plus-value en matière d'aménagement du territoire et de définir le taux et l'affectation de la taxe communale, conformément à l'article 5 al. 1bis LAT et des articles 113a ss LATeC.

Chapitre 2: Compensation

Mesures concernées

Art. 2 [1] Les avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement font l'objet d'une compensation par le propriétaire du bien-fonds.

[2] Est considéré comme avantage majeur entraînant la compensation au sens de l'alinéa 1, l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds concerné, qui résulte d'une mesure d'aménagement suivante:

a) le classement du bien-fonds dans une zone d'affectation selon l'article 15 LAT,
b) le changement d'affectation de la zone dans laquelle il est situé, ou
c) l'augmentation des possibilités de construire du bien-fonds tel que l'augmentation de l'IBUS, augmentation des hauteurs, réductions des distances à observer etc.).

Chapitre 3: Taxe communale

Taux

Art. 3 Le montant de la taxe communale s'élève un quart de la taxe cantonale, soit 5%.

Affectation

Art. 4 [1] Le produit de la taxe communale sur la plus-value est affecté à des mesures d'aménagement et de développement du territoire.

[2] Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants:

- les études relatives au milieu bâti:
- les plans d'aménagement de détail-cadre:
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir;
- les itinéraires de mobilité douce;
- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement;
- les indemnités fixées conventionnellement entre la Commune et un·e propriétaire pour compenser une mesure d'aménagement;

- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC.

Fonds communal

Art. 5 [1] La Ville de Fribourg crée un fonds communal sur la plus-value (ci-après "le Fonds") auquel est affecté le produit de la taxe communale.

[2] Le Fonds finance les objets mentionnés à l'article 4 al. 2, dans les limites des montants disponibles.

[3] Le Fonds est intégré au bilan de la Commune.

Exemption

Art. 6 Les exemptions prévues à l'article 113h LATeC sont applicables par analogie.

Chapitre 4: Exécution

Exécution

Art. 7 [1] Le Conseil communal est compétent pour appliquer le présent règlement.

[2] Il peut déléguer au Service en charge des finances, la gestion financière du fonds communal et au Service en charge de l'urbanisme sa gestion administrative.

Chapitre 5: Dispositions finales

Droit applicable

Art. 8 Les articles 113a ss LATeC sont applicables dans la mesure où le présent règlement ne prévoit pas de dérogation.

Entrée en vigueur

Art. 9 [1] Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

[2] Il s'applique à toute mesure d'aménagement selon l'article 2 qui entre en vigueur après cette date. Si nécessaire, le Service des finances se charge de la taxation au sens de l'article 113d LATeC.

Référendum

Art. 10 Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 LCo.

Adopté par le Conseil général de la Ville de Fribourg le 28 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:	Le secrétaire de Ville adjoint:
Camille Goy	Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 37 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté Non: 18 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

---

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 (2021-2026) de Mme et MM. Fanny Delarze (PS), François Miche (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier les possibilités de soutien de la Ville pour améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Ce postulat prie le Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures permettant d'améliorer les compétences en santé de la population de la ville de Fribourg. Diverses mesures concrètes sont proposées dans le postulat. L'objectif étant la prévention des maladies et de contribuer ainsi à réduire les coûts du système de santé.

Je vous donne lecture d'un résumé de la réponse du Conseil communal.

1. Contexte

Selon les bases légales du canton de Fribourg, les communes n'ont pas de compétences légales directes en matière de santé publique. Elles exécutent les tâches et compétences qui leur sont attribuées par la législation cantonale. Celles-ci sont limitées à des règlementations globales ou concernent un domaine spécifique comme l'exécution des mesures d'hygiène générale ou la médecine scolaire.

Le domaine de la santé étant une prérogative cantonale, la Ville ne compte pas de service dédié spécifiquement à la santé ou à sa promotion. Cependant, elle s'engage dans le cadre de ses compétences et de plusieurs manières pour des conditions favorables au bien-être de la population.

2. Prestations existantes au sein de la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg offre de nombreuses prestations liées directement ou indirectement à la santé et à sa promotion. On peut mentionner notamment:

- La médecine scolaire, dédiée à la santé des élèves, qui a pour but d'offrir à chaque enfant scolarisé une prise en charge médicale de qualité. L'équipe en place travaille selon le principe de la salutogenèse, approche qui s'intéresse aux facteurs qui permettent de se maintenir en bonne santé en renforçant les compétences propres des enfants et des adolescents.
- Dans le cadre de ses diverses stratégies, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale réalise et soutient des projets ou des associations dédiées à la promotion et à la prévention de la santé des séniors, des familles, des enfants et des jeunes.
- Grâce à son programme de sport scolaire facultatif, entièrement gratuit, la Ville de Fribourg promeut la santé des enfants en favorisant une pratique sportive accessible à bas seuil.
- La gastronomie scolaire, labellisée Fourchette verte, met en avant la promotion de la santé et des bonnes habitudes alimentaires pour les élèves.
- Il convient également de citer la prise en charge entière des contrôles dentaires pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Les prestations en matière de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité sont également financées par la Ville de Fribourg, selon les bases légales cantonales.
- Au vu des effets positifs en termes de santé, de cohésion sociale et d'intégration, la politique sportive de la Ville de Fribourg vise à rendre accessible la pratique sportive à l'ensemble de la population fribourgeoise de manière inclusive.
- Dans le domaine de l'aide sociale, des prestations de prévention au niveau individuel sont fournies aux bénéficiaires; ainsi, le personnel social fait une évaluation de la situation de santé de la personne et, en cas de besoin, la conseille et l'oriente vers des prestataires de soins.

3. Mesures spécifiques proposées par les postulant·e·s

Comme indiqué, ce sont les autorités cantonales qui sont compétentes pour répondre aux enjeux de santé publique. La Ville de Fribourg est toutefois disposée à collaborer avec les instances cantonales pour toute initiative visant à améliorer la santé de ses habitant·e·s. Cela peut se faire notamment dans le relais et la diffusion des actions de promotion de la santé et de prévention coordonnées au niveau fédéral ou cantonal.

Concernant les demandes concrètes des postulants, le Conseil communal estime qu'il est possible de publier des articles dédiés à des sujets spécifiques concernant la santé de la population dans le bulletin d'information de la Ville *1700*. Il est également prêt à reprendre et diffuser, par la même voie ou par le site internet, des actions de promotion de la santé et de prévention coordonnées au niveau cantonal. On pourrait imaginer, par exemple, de relayer par ce biais une campagne de vaccination ayant lieu au niveau cantonal et décidée par les services du médecin cantonal.

Pour ce qui est des autres propositions des postulants, la Ville ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser des projets ou mettre à disposition des conseils pour toute la population de la ville.

4. Conclusion

Le Conseil communal reconnaît l'importance d'améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il le fait notamment au moyen de plusieurs mesures et prestations existantes et dans les compétences qui lui sont déléguées par le Canton, notamment dans le domaine de la médecine scolaire. Ces prestations démontrent l'engagement de la Ville en faveur de la santé de ses habitant·e·s, dans le cadre de ses compétences et ressources disponibles.

Une grande partie du domaine de la santé relève toutefois en premier lieu de la compétence du Canton et de la Confédération. En conséquence, aucun Service de la Ville de Fribourg, à part la médecine scolaire, ne dispose des compétences liées aux questions de santé publique. La publication d'articles dédiés à des sujets spécifiques concernant la santé de la population dans le bulletin d'information *1700* et la diffusion d'actions de promotion de la santé et de prévention coordonnées au niveau cantonal est toutefois concevable et vont être mises en œuvre dans la mesure du possible.

Delarze Fanny (PS). Nous avons pris acte de votre réflexion. Il est juste que la compétence en matière de santé est partagée par la Confédération et le Canton. Cependant, la Ville a le contact direct avec les habitant·e·s, les structures et les outils nécessaires pour l'atteindre. Nous nous réjouissons de voir les communications sur les divers formats existants relayant les bons gestes, les informations, etc., qui pourraient améliorer la santé des personnes habitantes de Fribourg et, par la même occasion, désengorger les hôpitaux.

Le postulat n° 95 est ainsi liquidé.

---

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 130 (2021-2026) de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS) et Johan Dick (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.

cf. annexe.

Je vais traverser le postulat, lire quelques passages et terminer par la conclusion, mais je ne le lirai pas in extenso.

Les postulants se sont aperçus que le Conseil communal a décidé de ne pas mettre aux normes (sanitaires, cuisine, etc.) la buvette de la piscine du Levant. Ils estiment que cette buvette était un

endroit très apprécié des habitant·e·s du quartier. Le Conseil communal a préféré, lorsque le tenancier, M. André Folly, a pris sa retraite après 50 ans d'activité, ne pas remettre aux normes cette buvette pour des raisons financières qui sont expliquées dans le postulat.

Néanmoins, le Conseil communal a entrepris des travaux. Ceux-ci étaient destinés à pouvoir continuer à proposer à la clientèle un espace intérieur chauffé accessible lors des cours de natation. En effet, comme le soulignent les auteurs du postulat, le lieu est prisé par les enseignant·e·s, les parents des élèves, notamment lors des leçons scolaires. En ce sens, les tables et les chaises ont été conservées et deux distributeurs automatiques installés. L'un propose divers snacks et boissons fraîches (hors boissons énergisantes) et l'autre des boissons chaudes telles que café, thé, chocolat chaud. Ces distributeurs sont gérés par une entreprise externe qui reverse à la Ville une part des éventuels bénéfices réalisés. Il est à noter que la Ville n'a pas à payer de location pour ces distributeurs.

Le Conseil communal précise aussi que le fait de ne pas proposer de repreneurs des locaux et d'affecter les lieux comme proposé, constitue une perte locative annuelle de CHF 21’900.- Toutefois, les coûts d'investissement pour la rénovation de la buvette, comme je l'ai dit précédemment, seraient disproportionnés si l'option d'une fermeture de la piscine du Levant était envisagée à l'horizon 2030, avec l'implantation de la nouvelle piscine H2léO.

Afin de tout de même offrir ce lieu à la clientèle ou à des associations ou à des aînés d'ailleurs, comme le disent les postulants, le Conseil communal a souhaité rendre possible la location de l'espace, par exemple pour des séances de comité ou des petits événements. J'étais d'ailleurs récemment au vernissage d'une exposition de photos, organisée par l'association de quartier et j'ai pu constater que cet endroit vit d'une manière très exemplaire.

Le retour d'expérience sur les diverses utilisations de l'espace buvette de la piscine du Levant met en évidence son rôle important pour la vie du quartier et son potentiel de dynamisation. L'association du quartier Jura-Torry-Miséricorde (JTM) y a tenu plusieurs séances de comité, favorisant ainsi les échanges et la cohésion entre ses membres. Dans le cadre d'un projet de redynamisation de la cafétéria, l'association, en collaboration avec la Ville, comme je vous l'ai dit, a lancé un concours de photo, qui a été verni récemment.

Conclusion

Après l'examen par les services compétents, le Conseil communal constate que la solution proposée, qui met cet espace à disposition des associations de quartier, des usagers de la piscine, des aînés ou de toutes associations qui souhaiteraient l'utiliser, porte ses fruits et permet de préserver la fonctionnalité de l'espace sans nécessité d'investissements majeurs pour une durée temporelle restreinte. Le Conseil communal juge qu'une mise aux normes de cet espace serait disproportionnée, d'autant plus qu'il est prévu d'aménager ce type d'espace dans la future piscine.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Avec mes collègues cosignataires, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse à notre postulat. Toutefois, nous ne pouvons nous en déclarer satisfaits.

Nous constatons avec regret une gestion incohérente et peu proactive des infrastructures sportives et communales. En effet, il nous a été demandé, par le Service des sports de la Ville lors du budget

2025, d'accorder un crédit pour la réfection du parquet de la halle omnisport de Saint-Léonard, alors même qu'une fuite d'eau persistait au plafond du bâtiment — un problème qui menace l'intégrité même des travaux envisagés.

Dans le même ordre d'idée, la cuisine de la salle communale de Saint-Léonard se trouve dans un état de délabrement avancé, sans qu'aucune action concrète n'ait été proposée pour y remédier.

Le cas de la buvette de la piscine du Levant illustre encore davantage ce manque de planification. Depuis l'arrêt de l'activité de l'ancien tenancier en 2023 — à l'âge de 81 ans — aucune mesure n'a été prise pour assurer la continuité de cette prestation, ni même pour réfléchir à une rénovation. Une anticipation élémentaire aurait permis de préserver ce lieu de convivialité apprécié du public.

Face à cette accumulation de dysfonctionnements, il nous semble nécessaire de reconsidérer l'organisation actuelle. Il est grand temps que le Service des sports se recentre sur ses missions premières, à savoir la promotion et le développement des activités sportives. La gestion des bâtiments, quant à elle, devrait relever du service technique compétent, à savoir UA, doté des ressources et de l'expertise nécessaires à l'entretien et à la rénovation des infrastructures communales.

Nous attendons de la part du Conseil communal une vision plus cohérente, coordonnée et prospective pour garantir la pérennité et la qualité de nos équipements publics.

Le postulat n° 130 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.53 à 21.06 heures.

---

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), François Miche (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL), David Papaux (UDC), Leyla Seewer (PS) et Naïma Khamel Seewer (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Les auteur·rice·s de ce postulat demandent d'étudier la possibilité d'acquérir la parcelle 17'718 et une partie de la parcelle 1'038.

La réponse, en fait, pourrait être très brève. Une acquisition se fait uniquement si l'objet est en vente. Il n'est pas possible aujourd'hui de contraindre un propriétaire de vendre sa parcelle.

Toutefois, le Conseil communal ajoute que le réel impact de l'action communale foncière se fait via le PAL et plus précisément, pour les objets concernés, via le PAD, qui fixe les objectifs de développement. Concernant les besoins en infrastructures scolaires, elles sont pilotées via le plan d'infrastructures scolaires qui sera d'ailleurs bientôt remis à jour. Plusieurs besoins sont évoqués par quartiers, mais c'est particulièrement sur les AES que la pression est faite concernant la Vignettaz.

Concernant le programme Nature et paysage, la Ville a surtout collaboré avec les propriétaires sur le PAD Friglâne pour offrir un parc urbain, comme le souhaitent les postulants. C'est par ce type de collaborations, qui sont très efficaces, que nous arrivons à mettre en place ce programme-là. Enfin, en termes d'opportunités foncières, cette parcelle n'a jamais fait l'objet d'un intérêt proactif de la part des services et, je le répète, pas non plus du propriétaire pour un achat éventuel de la commune.

Miche François (PS). Madame la présidente, cher conseiller communal qui découvre ce soir qu'il y a des membres du Conseil général, cher public. Je tiens à dire que j'étais un petit peu choqué que lorsqu'on fait ce travail, on découvre qu'il devrait y avoir un conseiller communal qui devrait daigner nous répondre et que serait bien qu'il y ait un texte qui accompagne cela et sur lequel on puisse se fonder. En fait, quand nous avons lu le rapport, nous avons été fortement déçus, car il ne répondait même pas à la question et ne reflétait qu'une politique urbanistique et foncière biaisée, qui ne démontre pas comment la Ville pourrait innover, anticiper, par exemple:

- afin de prendre en compte l'évolution des réalités contextuelles pour inciter à plus de durabilité dans les projets immobiliers privés;
- afin de mieux préserver nos dernières richesses paysagères et environnementales;
- afin de consolider les droits à une ville qui protège concrètement la santé des habitant·e·s.

En effet, le rapport du Conseil communal n'ouvre aucune piste pour continuer à protéger le terrain concerné et ses potentialités, ne serait-ce que pour négocier avec les propriétaires actuels. Il ne montre donc aucune stratégie pour tenter de prendre en compte les réalités climatiques qui inéluctablement impacteront le futur bien-être des habitant·e·s actuel·le·s et prochain·e·s dans notre ville qui se densifie et continue de se bétonner en repoussant toujours les espaces verts à sa périphérie.

Les conclusions de ce rapport laissent l'impression que le rôle de planificateur et de régulateur de la Ville n'est que peu inspiré par les objectifs du plan climat, par l'intérêt public et les besoins propres, mais essentiellement par celui du développement économique.

Ce rapport donc nous attriste, reflétant une Ville qui peine à transversaliser les enjeux, à créer ou utiliser ses marges de manœuvre.

Le postulat n° 133 est ainsi liquidé.

---

10. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. Lors des séances du 12 mars et 16 avril 2025, le Bureau a unanimement qualifié tous les objets parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

Y a-t-il une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre instrument parlementaire? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc voter la transmission des postulats.

- n° 183 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) intitulé "Demande d'étudier un système de signalisation (téléjalonnement) des places de parc libres dans les parkings souterrains publics et privés"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous propose de refuser la transmission de ce postulat, non pas parce qu'il considère que son contenu n'est pas pertinent, au contraire. Il n'a pas eu besoin d'attendre le dépôt d'un tel postulat pour commencer à étudier un système de signalisation et de téléjalonnement des places de parcs libres dans les parkings sous-terrains publics et privés, sauf que ce genre de procédure doit se faire en coordination avec les communes voisines au sein de l'Agglomération. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a transmis ce dossier à l'Agglomération, qui est à l'étude auprès de ce grémium et qui va revenir en 2026, selon les informations de l'Agglomération. Dans ce sens-là, la transmission de ce postulat n'aurait aucun sens et nous vous proposons de le refuser.

Krienbühl David (PLR). Comme vous le savez, le 20 juin 2024, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont lancé une étude sur le téléjalonnement des parkings, une initiative qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de notre postulat n°183 déposé le 10 mars dernier.

Afin de ne pas surcharger l'administration communale de manière inutile, le 17 septembre 2024, nous avions retiré le postulat n°150 qui traitait exactement de la même thématique. Sauf erreur, les résultats de cette étude auraient d'ores et déjà dû être connus à la fin de l'année 2024. N'ayant pas de résultats tangibles ou de mesures concrètes annoncées, ni de calendrier précis, nous nous permettons avec mes cosignataires, composés d'un représentant de chaque groupe politique siégeant au sein du Conseil général, de redéposer ce postulat afin de faire avancer le téléjalonnement à Fribourg.

Il nous semble essentiel que le Conseil général transmette dans ce sens le postulat n°183, afin de poursuivre et finaliser rapidement la mise en place d'un système de téléjalonnement. Ce dispositif sera un véritable outil pour la gestion du trafic en centre-ville. Il nous permettra de nous aligner sur ce qui a déjà été réalisé dans de nombreuses autres villes et régions du pays. En réalité, cette technologie est déjà utilisée ailleurs, comme le souligne l'exemple de Morat, qui nous a devancés, comme l'a rappelé La Liberté le 30 octobre 2023. En parallèle, nous avons d'ailleurs une révision de la loi cantonale sur la vidéosurveillance qui permettra notamment de faciliter le téléjalonnement. Des

études montrent qu'un tel système permettrait de réduire jusqu'à 20 % des trajets inutiles à la recherche d'une place de stationnement, contribuant ainsi à fluidifier la circulation. Il s'agit d'une mesure pragmatique et éprouvée, mise en œuvre dans de nombreuses villes d'Europe et de Suisse, avec des résultats positifs à la clé.

Au nom des cosignataires de ce postulat, je vous remercie de votre écoute et de votre soutien quant à la transmission de ce postulat.

Page Maurice (CG-PCS). Je m'opposerai à la transmission de ce postulat, non pas sur le fond, comme M. D. Krienbühl vient de le dire, mais je me demande s'il n'y a pas finalement un abus de nos outils démocratiques. En l'occurrence, c'est un thème que l'on a déjà discuté à plusieurs reprises dans cette enceinte, lors du débat sur le budget, lors de plusieurs questions, lors de plusieurs postulats. En revenant avec des postulats, à part surcharger l'administration communale pour obtenir toujours les mêmes réponses, je ne suis pas sûr que l'on obtienne quoi que ce soit.

Ainsi, le Conseil communal nous a dit que l'affaire était maintenant entre les mains de l'Agglomération. Si on souhaite intervenir, c'est à ce niveau-là qu'il faut le faire. Je considère effectivement qu'un postulat aujourd'hui n'est franchement pas utile. C'est plus le signe d'une certaine volonté de faire parler de soi qu'autre chose.

Vote

Le Conseil général décide, par 30 voix contre 19 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 183 de Mmes et MM. David Krienbühl, Valentine Mauron, Marine Jordan, Simon Jordan, Jean-Thomas Vacher et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 30 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 19 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 8 Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert·e·s), Robin Jolissaint (PS), Violi Nicolas (PS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 184 de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Müller Florian (PS). Une planification et un développement urbain de qualité nécessitent une bonne gestion des sols, car il s'agit, comme nous le savons, d'une ressource limitée. C'est pour cette raison

qu'en 2015, un postulat du parti socialiste demandait la création d'un fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier. En réponse à ce postulat, le Conseil communal a proposé la création d'une réserve permettant d'activer un fonds de politique foncière. En 2021, finalement, le Conseil général a validé le règlement d'utilisation du fonds de politique foncière actif de la ville de Fribourg.

Le conseiller communal Laurent Dietrich a récemment qualifié la mise en place d'une politique financière active qui favorise l'achat des biens immobiliers stratégiques comme l'une des plus grandes réalisations des deux dernières législatures. Le parti socialiste, qui a initié la création du fonds en 2015 avec son postulat, se réjouit bien sûr de ce jugement et de la reconnaissance de sa politique.

Doch: wie steht es heute eigentlich um den Fonds? Was ist bis heute erreicht worden? Ist das Potenzial ausgeschöpft worden? Die SP ist der Meinung: Nein. Noch geht es nicht genügend schnell vorwärts und noch wird der Fonds noch nicht entschlossen genug für eine vorausschauende und qualitativ hochstehende Stadtpolitik genutzt.

Um die konkreten Auswirkungen dieser Politik zu bewerten und eine mögliche Verbesserung zu ermitteln, wird der Gemeinderat gebeten, eine detaillierte Bilanz der seit ihrer Verabschiedung umgesetzten aktiven Bodenpolitik zu erstellen. Diese Bilanz sollte insbesondere Folgendes umfassen:

- un inventaire des acquisitions des terrains effectués par la Ville de Fribourg dans le cadre de la politique financière active;
- une description de l'utilisation des parcelles depuis leur achat par la Ville;
- une évaluation de l'impact sur la création de logements, notamment en matière d'accessibilité financière et de mixité sociale;
- une identification des défis rencontrés et des perspectives d'amélioration pour les années à venir.

Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Krienbühl David (PLR). Après la proposition n° 27, les postulats 177 et 179, le parti socialiste ne s'arrête plus. C'est le quatrième objet parlementaire qui traite de politique foncière active des logements depuis la séance du 10 mars 2025. La campagne pour les élections communales se poursuit donc.

C'est très bien de demander un inventaire, mais encore faut-il qu'il soit complet. En effet, à notre sens, il manque dans ce postulat un inventaire sur les bâtiments, mais cela viendra peut-être dans un prochain postulat lors de la prochaine séance, par exemple. Ce sera seulement le cinquième objet parlementaire traitant de cette même thématique, mais je crois qu'il y en a déjà un ce soir, en fait.

Aussi, et pour terminer, nous rappelons juste ici que la politique foncière active ne doit pas se limiter à l'achat de biens, de terrains pour y implanter des logements, voire des logements sociaux, mais doit également tenir compte de l'artisanat et de l'économie locale. En effet, de plus en plus d'artisans quittent le territoire de la commune pour s'établir à l'extérieur de la ville, notamment à Givisiez, à

Marly ou ailleurs dans la grande couronne. Il est grand temps que le Conseil communal prenne conscience de cet exode et propose des solutions à nos artisans et à l'économie locale au travers de la PFA, par exemple.

Deux questions émaillent notre réflexion.

- Quelles sont les visions du Conseil communal concernant les bâtiments récemment acquis au travers de la PFA?
- Quelle est la vision du Conseil communal sur le volet économique de sa PFA?

Le groupe libéral-radical soutiendra néanmoins la transmission de ce postulat avec les quelques précédentes remarques.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC s'opposera à la transmission de ce postulat pour une raison très simple. Le règlement d'utilisation du fonds de la politique foncière active de notre commune est en vigueur depuis le 30 octobre 2023. Cela fait un an et demi seulement. Cela paraît encore un peu court pour pouvoir en tirer un réel bilan. Alors, hormis remplir de la paperasse pour l'instant, je ne pense pas que l'on aurait vraiment de quoi faire un rapport pertinent. Je crois qu'il est urgent d'attendre et plus précisément de laisser un peu de temps au Conseil communal pour réellement mettre en œuvre cette politique foncière active, avant de commencer à demander déjà maintenant un rapport.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 7 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 184 de Mme et MM. Laurent Woeffray, Florian Müller et Marine Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 7 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 185 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) intitulé "Etude pour faciliter l'utilisation des transports publics en ville par des résidents domiciliés à Fribourg, dans des homes situés sur le territoire communal

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission des postulats n° 185 à 189 pour étude.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ce postulat poursuit deux buts:

a) Permettre aux personnes domiciliées à Fribourg qui séjournent dans un home situé sur le territoire communal d'utiliser les transports publics (TP) dans la zone 10 par un support simple, sans passer par une application sur un natel ou par un automate à billets, qui sont des supports tactiles, sachant que plusieurs personnes ne savent les utiliser par manque de capacités visuelles ou de connaissances techniques. Nous pensons à une carte personnelle, un abonnement à disposition des homes, etc.

b) Revoir le prix des abonnements pour les résidents qui utilisent les TP dans la zone 10 qui ne font que quelques trajets, souvent les mêmes, par mois. Un abonnement annuel à CHF 600.- est manifestement trop cher et des courses sans billet ne sont pas une solution. Donc, un juste milieu doit être trouvé avec les TPF dont la Commune est un important actionnaire, en coordination avec la direction des homes.

Le but de ces démarches doit être de rendre un peu d'indépendance aux résident·e·s venant de Fribourg qui peuvent encore se déplacer:

- pour faire des petites courses;
- entretenir des contacts en ville, et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Notre démarche est d'ordre pratique avant d'être financière. Elle s'inscrit dans la ligne d'autres instruments parlementaires, comme la proposition n° 18 transmise au Conseil communal le 10 juin 2024 ou le postulat n° 137 transmis au Conseil communal le 23 avril 2024, mais avec une thématique, en premier lieu, pratique.

Pour ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 185 de MM. Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et Raphaël Fessler.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-

PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

A voté contre la transmission: 1 Collaud Oliver (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 3 Chauderna Margot (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s)

- n° 186 de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Monica Mendez (Vert·e·s) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité d'un programme pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg"

Grin Grégory (PLR). Nous sommes toutes et tous concerné·e·s par la question des déchets et de la réutilisation. Chaque jour, dans nos gestes les plus simples, nous contribuons — parfois sans y penser — à un système qui génère toujours plus de matières perdues et consomme beaucoup de ressources. Et pourtant, chacune et chacun d'entre nous peut aussi faire partie de la solution.

Ce postulat propose d'étudier la faisabilité d'un programme communal pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg. Il s'appuie sur une conviction forte: ces deux leviers doivent avancer ensemble.

Réduire les déchets, c'est une nécessité écologique. Toutefois, c'est aussi une opportunité pour soutenir notre économie locale, encourager des pratiques responsables, valoriser la réparation, la réutilisation, le compostage, et favoriser les circuits courts.

Ce postulat propose d'explorer un catalogue de mesures concrètes, adaptées à notre ville, inspirées d'expériences déjà menées ailleurs — comme à Gland ou avec l'association ZeroWaste Switzerland — et articulées autour de cinq axes: un challenge zéro déchet, des points de réparation, un soutien aux commerces, des outils pratiques pour les habitant·e·s, et des partenariats pour innover.

Cette démarche pragmatique s'inscrit dans notre programme de législature, en cohérence avec nos objectifs en matière d'environnement, d'énergie, de gestion des ressources et de dynamisation du tissu économique local.

Nous vous remercions pour votre attention et pour le soutien que vous accorderez à ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 2 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 186 de Mmes et MM. Grégory Grin, Véronique Grady, Monica Mendez et Florian Müller.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk

Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 2 Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 0

- n° 187 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises pour d'autres chantiers futurs dans la ville"

Noll Bettina (Vert·e·s). Les travaux de construction de la place du Petit-Saint-Jean ont commencé. La rénovation du pont du Milieu suivra normalement l'année prochaine et entraînera des répercussions sur le trafic motorisé et l'accessibilité du quartier de l'Auge et l'ensemble de la Basse-Ville.

Ce n'est pas que nous ne faisons pas confiance au Conseil communal pour garantir l'accès aux quartiers de la Basse-Ville. Cependant, nous sommes d'avis que la limitation d'accès pour le trafic individuel motorisé, générée par les travaux est l'occasion idéale pour tester des alternatives, même les non conventionnelles, au transport individuel motorisé pour l'accès et le passage des quartiers concernés.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de promouvoir de telles alternatives, d'inclure dans ses réflexions des offres pour les personnes à mobilité réduite et de nous fournir un rapport sur les mesures qui ont été testées et sur les expériences faites.

Dans l'idéal, les mesures initiées dans le cadre du chantier, modifieront les habitudes de déplacement, perdureront au-delà des travaux et pourront être appliqués à d'autre quartiers avec ou sans chantiers.

Voici les pistes de réflexion sur les alternatives au trafic individuel motorisé que nous proposons:

- une station Publibike près de l'école de l'Auge, où se trouvent de nombreuses places de parc et où les pendulaires qui se rendent habituellement en voiture à leur lieu de travail en Basse-Ville (je pense au Service archéologique et au Service des biens culturels, par exemple) pourraient passer au vélo;
- de plus, une station de vélos Publibike serait souhaitable vers l'autre entrée du quartier de l'Auge, dans le secteur Karrweg/Oelberg. Il serait souhaitable également qu'il y en ait une du côté Neuveville, par exemple, à la place de parc le long de la route Neuve ou à la place du Pertuis;
- de même, l'introduction d'une ligne de bus ou mini-bus via Sous-Pont, Stadtberg, ronds-points Schoenberg à la gare et retour serait envisageable, ce qui créerait une entrée de transport

public du côté est de la Basse-Ville et en même temps une connexion entre la Basse-Ville et le Schoenberg;

- et finalement, pourquoi pas développer l'offre existante de tuktuks ou introduire des taxis cyclo-pousses qui emmènent les client-e-s et touristes du centre-ville ou de la gare jusqu'aux restaurants et commerces de la Basse-Ville? Projet qui pourrait être effectué en collaboration avec Fribourg Tourisme.

La décision de savoir quelles variantes sont réalisables revient bien entendu au Conseil communal. Mais la création d'alternatives pour l'accès au quartier de l'Auge et à la Basse-Ville apporterait de nouvelles connaissances et donnerait à la Commune la possibilité de mettre en avant ces alternatives de manière positive, au lieu de devoir uniquement informer sur les fermetures.

Wir hoffen, dass unser Vorschlag, alternative Verkehrsmittel unter idealen Laborbedingungen auszuprobieren, möglichst viele Generalrätinnen und Generalräte überzeugen kann, und dass viele von ihnen für die Überweisung unseres Postulats stimmen werden.

Gex Océane (PLR). Sur le fond, nous partageons pleinement l'objectif de favoriser des alternatives au transport individuel motorisé lors de gros chantiers, notamment sur le projet de la place du Petit-Saint-Jean. En revanche, sur la forme, nous sommes un peu surpris parce qu'il aurait pu aussi avancer par une question qui aurait été peut-être plus appropriée, afin d'obtenir rapidement des informations et des engagements sans mobiliser des ressources importantes. Néanmoins, les arguments proposés par Mme Betinna Noll nous ont ouvert aussi la perspective et nous laisserons la liberté de vote au groupe libéral-radical.

Violi Nicolas (PS). Dans notre groupe, nous comprenons la nécessité de maintenir une offre attrayante et pratique de transport public pour les habitant·e·s et visiteur·euse·s du quartier de l'Auge durant la période des travaux. Ainsi, notre groupe ne s'opposera pas à l'étude demandée par le groupe des Vert·e·s.

Toutefois, plusieurs parmi nous sont mitigé·e·s. Certains membres, et j'en fais partie, se questionnent sur la nécessité de cette nouvelle liaison 4Bbis pour les habitant·e·s du quartier de l'Auge. En effet, tous travaux occasionnent des désagréments, mais certains nous semblent aussi acceptables. En effet, la ligne 4 ne desservira plus, pendant un moment, la partie du quartier de l'Auge située de l'autre côté de la Sarine. Il suffira cependant de traverser le pont du Milieu qui restera ouvert au trafic piéton et attendre le bus à environ 2-3 minutes de marche. Ceci peut correspondre à ce que l'on demande fréquemment à des utilisateurs de nos transports publics durant des périodes de travaux. Il nous semble alors disproportionné et trop coûteux d'organiser une ligne entière de bus uniquement pour compenser ce désagrément.

Nous rappelons que le message n° 48 sur le crédit d'ouvrage de la place du Petit-Saint-Jean et du pont du Milieu propose déjà des mesures de mobilité pour la durée du chantier, afin de minimiser les perturbations de trafic ainsi que la vie quotidienne des résident·e·s du quartier.

La réticence que je viens d'exprimer expliquera les abstentions de certains membres, le parti ayant ici donné comme directive un vote libre et individuel.

Vote

Le Conseil général décide, par 25 voix contre 3 et 29 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 187 de Mme et MM. Bettina Noll, Gilles Bourgarel et David Ruffieux.

Ont voté en faveur de la transmission: 25 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 3 Aebischer David (PLR), Krienbühl David (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 29 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS)

- n° 188 de Mmes et MM. Florian Müller (PS), Sophie Delaloye (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Samuel Jordan (PS), Marine Jordan (PS) et Sonja Gerber (PS) intitulé "Demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'inscrire dans un règlement la part obligatoire de grands logements dans les nouvelles constructions et les transformations"

Müller Florian (PS). Celles et ceux qui ont récemment cherché un appartement avec leur famille l'ont appris à prix fort. Il est difficile, voire impossible, de trouver un logement abordable qui corresponde à leurs besoins.

Denn es fehlt an grossen Wohnungen. Freiburg ist eine Stadt der Kleinwohnungen. Gemäss der letzten Erhebung des Wohnungs- und Immobilienmonitorings Freiburgs haben drei Viertel der erfassten Wohnungen 3 oder weniger Zimmer. Nicht einmal jede 20. Wohnung hat 5 oder mehr Zimmer. Das ist ein Problem, ein grosses Problem, besonders für die betroffenen Familien mit mehreren Kindern, aber auch für die Stadt, für den sozialen Zusammenhalt Freiburgs, für die Stadtentwicklung und für die Stadtfinanzen.

Les nouvelles constructions et les rénovations en cours ne changent pas cette tendance. En règle générale, les petits logements permettent tout simplement de réaliser des bénéfices plus importants à court terme.

Par conséquent, cette pénurie de grands logements a pour conséquence que de nombreuses familles ne trouvent pas de logement convenable en ville et sont contraintes de déménager dans l'agglomération. Cette situation est intenable d'un point de vue social. En outre, la Ville subit ainsi des pertes de recettes fiscales considérables en raison des départs des jeunes familles et des classes moyennes.

Un marché du logement équilibré est dans l'intérêt de tout le monde. Chacun·e doit assumer ses responsabilités, les autorités publiques, les propriétaires et les investisseurs. Le postulat demande donc au Conseil communal d'examiner des possibilités, au niveau juridique, pour déterminer si des mesures en faveur des grands logements sont possibles. Il va notamment déterminer s'il est possible d'exiger des maîtres d'ouvrage qu'ils construisent ou rénovent un certain pourcentage de logements de 4, 5 ou 6 pièces, ceci pour un aménagement urbain de qualité et équilibré, et, surtout pour que tou·te·s les habitant·e·s de Fribourg aient enfin accès à un logement adapté et ne soient pas contraint·e·s de quitter la ville. Nous vous remercions de votre soutien.

Krienbühl David (PLR). Episode n° 5 depuis le 10 mars 2025, la campagne électorale "Logements" du parti socialiste se poursuit. Il est évident que nous partageons la préoccupation liée au manque de logements pour les familles à Fribourg. Toutefois, imposer un quota de grands appartements aux maîtres d'ouvrage est une fausse bonne idée à un vrai problème.

Ce type d'intervention administrative restreint la liberté d'entreprendre, fausse les signaux du marché et risque de freiner la construction dans son ensemble. Les investisseurs privilégient les petits logements car ils répondent à une forte demande — notamment des étudiants, des jeunes actifs ou des personnes seules. C'est la logique du marché, pas une négligence sociale.

Plutôt que d'imposer des pourcentages rigides, la Ville devrait dans la mesure du possible libérer du foncier – même si on sait que la situation de la Ville est ce qu'elle est –, simplifier les règles de construction et encourager un environnement favorable à l'investissement immobilier. C'est ainsi que l'offre pourra s'adapter durablement aux besoins réels, y compris à ceux des familles.

Nous croyons que la liberté économique et la concurrence sont les meilleurs moteurs pour faire émerger une offre diversifiée, équilibrée et accessible.

"Liberté, simplification, incitation": voilà la vraie solution au logement.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Au moment d'étudier ce postulat, notre groupe a eu un peu le même sentiment de déjà-vu que le groupe libéral-radical. Depuis quelques séances, on tourne un peu en rond et un de nos préopinants du groupe CG-PCS n'a pas hésité à qualifier ça d'abus démocratique.

Nous nous souvenons également d'un autre postulat que notre groupe avait co-déposé avec le groupe des Vert·e·s en fin de dernière législature. Il visait à encourager, et j'insiste sur le mot "encourager", la construction de logements d'utilité publique et de grands logements via des bonus de densité. Malheureusement, il avait été sèchement refusé, en particulier par celles et ceux qui, aujourd'hui, proposent une idée vaguement similaire, si ce n'est d'aller encore plus loin par la contrainte.

Ce postulat propose, en effet, non plus d'inciter, mais d'obliger, en tout cas d'étudier l'obligation, de construire des grands logements partout, sans nuance. Une solution simpliste à un problème complexe. D'abord, cela ne garantit en rien une meilleure qualité des logements. Au contraire, une obligation rigide risque de produire des logements standardisés, mal pensés. Ensuite, une règle uniforme pour toute la ville n'a aucun sens. Les réalités des quartiers sont bien trop différentes pour qu'une même règle fonctionne partout, et la ville doit travailler, et elle le fait via des plans

d'aménagement de détail. Enfin, cette obligation ne résoudra pas la pénurie de logements pour les familles. Ce ne sont pas les plans qui décident à qui on loue, mais encore les propriétaires.

Nous partageons la préoccupation des postulant·e·s, mais le vrai problème, c'est donc la sous-occupation. Selon les portraits et constats de la politique du logement établie par le Conseil communal en septembre 2023, 60% des grands logements sont sous-utilisés. Ce n'est pas en ajoutant un mécanisme de 4.5 pièces ou plus qu'on les rendra accessibles aux familles, mais en travaillant la libération des logements déjà existants, et pour ce faire, notamment au développement d'un parc modulable, selon les besoins futurs et différenciés, selon les besoins des différentes populations cibles. Et surtout, ce n'est pas parce que nous n'avons pas un tel mécanisme obligatoire que les grands logements ne se construisent pas en ville de Fribourg et dans des communes voisines. Les autres communes du canton ne connaissent pas ce mécanisme. Pourtant, elles accueillent un énorme bond démographique. C'est bien plus le blocage du PAL qui freine les constructions, six ans d'hésitation, de revirement, de mise à l'enquête. Maintenant, nous avons enfin une feuille de route, ne la sabordons pas avec un énième postulat, un énième changement, une énième obligation. Le Conseil communal doit pouvoir avancer, intégrer les réflexions de ces constats établis en 2023, notamment, je l'ai dit, à travers ces plans d'aménagement de détail. Je cite le premier objectif de cette politique du logement qui démontre que l'accessibilité financière prétendument inexistante ne se base pas sur des faits, mais plus sur une idée politique. Le premier objectif de ces constats, c'est attirer, ancrer les familles de classe moyenne et supérieure, aimant la vie en ville, en leur proposant des logements répondant à leurs attentes et donc des logements d'un standing un peu plus élevé.

Notre groupe s'opposera donc à ce postulat qui ne résout rien et complexifie tout.

Vote

Le Conseil général décide, par 27 voix contre 26 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 188 de Mmes et MM. Florian Müller, Sophie Delaloye, Elena-Lavinia Niederhäuser, Samuel Jordan, Marine Jordan et Sonja Gerber.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 26 Aebischer David (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 4 Noll Bettina (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

- n° 189 de Mmes et MM. Sophie Delaloye (PS), Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR) et Nicolas Violi (PS) intitulé "Demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des 'Journées du matrimoine'"

Delaloye Sophie (PS). En l'absence de l'honorable représentant du parti-club des Artistes, nous nous permettrons une légère figure de style musical. En effet, ce postulat est écrit à quatre mains, il nous semble légitime de le défendre à deux voix.

Nous connaissons tou·te·s les Journées du patrimoine, mais, étymologiquement, ce terme ne parle que de l'héritage des pères. C'est pour cette raison que sont nées les Journées du matrimoine: pour mettre en lumière l'héritage des femmes, celles que l'histoire a souvent oubliées, reléguées ou invisibilisées. Au sujet de la disparition des femmes, je conseille à toute personne intéressée la lecture de l'excellent livre de Titiou Lecoq qui traite de ce sujet. Je prête d'ailleurs volontiers mon exemplaire à qui souhaite s'informer plus avant. Fribourg a vu naître, vivre ou agir des artistes, intellectuelles, éducatrices, militantes, femmes engagées dans la vie sociale, culturelle ou politique. Pourtant, leurs noms sont trop rarement gravés dans la pierre ou célébrés dans nos espaces publics. Parce que l'histoire de Fribourg ne s'écrit pas seulement au masculin, je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir ce postulat et passe maintenant la parole à ma collègue Véronique Grady, co-autrice.

Grady Véronique (PLR). Elles s'appellent Liselotte Spreng, Adèle d'Affry dite Marcello, Éléonore et Jeanne Niquille, Athénaïs Clément, Hanni Schwab, Anna Hug ou Niki de Saint Phalle. Elles ont été médecin, sculptrice, écrivaine, historienne, enseignante, archéologue, journaliste ou artiste. Toutes ont joué un rôle militant, pionnier ou méritant dans la société fribourgeoise. Pourtant rares sont celles que l'histoire a honorées.

Mais elles peuvent aussi s'appeler Canisia, Rosina, Claudine ou Florence. Ce sont nos grands-mamans, nos mamans, nos sœurs. Des femmes d'exception à nos yeux, des êtres chers à nos cœurs. Des femmes qui par leur générosité, leur courage et leur détermination forcent l'admiration.

C’est pour elles, et toutes celles que le temps a oubliées, que nous proposons d’organiser à Fribourg des Journées du matrimoine, en parallèle aux Journées du patrimoine.

La dimension participative serait au cœur de cette démarche: des appels à témoignages pourraient être lancés pour recueillir souvenirs, anecdotes et portraits de femmes inspirantes de tous horizons. Ces récits prendraient vie sous forme de podcasts, d’installations éphémères ou d’expositions dans l’espace public.

Organisées en lien avec des institutions culturelles, associatives et académiques existantes, ces Journées contribueraient au rayonnement de Fribourg comme ville inclusive, vivante et fière de sa diversité historique.

En validant la transmission de ce postulat au Conseil communal, vous donnez à notre ville une opportunité précieuse: celle de rééquilibrer son récit et d’enrichir son offre culturelle.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 5 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 189 de Mmes et MM. Sophie Delaloye, Véronique Grady, Grégory Grin et Nicolas Violi.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 5 Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 0

- n° 190 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé "Etude sur la mise en place d'un secteur dédié à la participation en ville de Fribourg"

La présidente. Les auteurs m'ont informé de leur volonté de retirer ce postulat. Est-ce que vous le confirmez?

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Oui, je le confirme.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 191 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Elisa Nobs (CG-PCS), Hervé Bourrier (PS) et Véronique Bakajika Kabasu (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'instaurer un encouragement organisationnel et financier à la création de colocations de sénior·e·s"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Nobs Elisa (CG-PCS). La solitude des personnes âgées est un phénomène en augmentation en raison de l'individualisme croissant, de la précarisation de certaines d'entre elles et de l'évolution des modèles familiaux. C'est pourquoi nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une incitation pour les personnes qui souhaitent créer une colocation de sénior·e·s. La colocation est un mode de vie qui engendre de nombreux avantages personnels, financiers, organisationnels et sociaux.

Cette mesure permettrait de lutter contre la solitude liée à l'âge, l'insuffisance de liens familiaux. Elle pourrait favoriser l'entraide, notamment le partage des tâches ménagères, des loisirs communs entre les aîné·e·s et donc globalement, améliorer leur santé et la charge possible du vieillissement.

Elle engendrerait plusieurs autres bénéfices financiers et organisationnels, par exemple, une meilleure coordination de l'aide à domicile et des soins ambulatoires. Les dépenses pour les services de soins ou l'aide au ménage pourraient être réparties entre plusieurs personnes si nécessaire.

Enfin, cette mesure apporterait également des avantages sociaux, en termes d'intégration, de cohésion sociale, de participation et de convivialité. En vertu du vieillissement prévu de la population, ce mode de vie alternatif est une réponse anticipée à des besoins futurs. Cette incitation s'inscrit avec pertinence dans le "concept sénior·e·s" de mars 2023.

Cette mesure pourrait articuler deux volets :

En premier lieu, le volet "financier" et en deuxièmement le volet "organisationnel".

Chères et chers collègues, merci de votre attention et surtout, nous vous remercions de soutenir ce postulat qui vise à soutenir les aîné·e·s de la ville en leur offrant la possibilité de renforcer leurs liens sociaux ainsi qu'en même temps de leur apporter un soutien financier.

Bakajika Kabasu Véronique (PS). Le Conseil d'Etat fribourgeois prévoit une augmentation de la population âgée de 65 ans et plus de 30% d'ici 2030, atteignant 74'000 personnes.

En 2050, le nombre de personnes de 80 ans et plus augmentera de presque 100% par rapport en 2022. Ces informations sont tirées du document de la planification des soins de longue durée dans le rapport de 2026 à 2030, projet qui a été mis en consultation en janvier 2024 par le Conseil d'Etat.

Ce n'est donc pas un hasard si le Conseil communal a identifié les sénior·e·s du 3ème et du 4ème âge comme deux publics cibles prioritaires de sa politique de l'habitat et du logement, comme on peut le lire dans la brochure "portrait et constats", publiée en octobre 2023.

Cette situation met en lumière l'importance de diversifier les formes de logement pour les aîné e·s et appelle des réponses innovantes en matière de logement pour sénior·e·s. Notre postulat, qui vise à l'encouragement d'un point de vue organisationnel et/ou financier de la ville, permettant de tester des formes de colocation entre sénior·e·s ou intergénérationnelles, peut contribuer à désengorger les EMS tout en répondant aux besoins sociaux et économique des aîné·e·s

Ces formes de logement favorisent la solidarité, le partage et la création de liens sociaux, réduisant ainsi les risques de solitude.

Les colocations intergénérationnelles renforcent les liens entre générations, favorisent la transmission de savoirs et de valeurs et contribuent à une société plus inclusive.

Enfin, un soutien communal (logistique, mise à disposition de logements, subventions ciblées) est un investissement rentable à long terme, en réduisant les coûts liés à la santé, à l'isolement et à la précarité.

Ainsi la Ville de Fribourg, pourrait jouer un rôle moteur, par exemple, en facilitant l'accès à des logements adaptés via des partenaires avec des coopératives, ou en offrant un accompagnement administratif et organisationnel aux projets de colocation.

Soutenir les logements alternatifs pour sénior·e·s, c'est anticiper les défis du vieillissement, tout en renforçant la solidarité locale.

C'est une démarche cohérente avec les valeurs de durabilité, d'inclusion et de bien- être que porte la Ville de Fribourg.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 4 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 191 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Elisa Nobs, Hervé Bourrier et Véronique Bakajika Kabasu.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 4 Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

---

11. Divers

A. Nouvelle résolution

La présidente. Nous sommes saisis d'une résolution. Je prie les auteurs de la résolution de la présenter et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Fribourg est une ville où on vit entre deux langues. Das ist eine Realität - eine historische, kulturelle und soziale Realität - aber sie ist nicht selbstverständlich. Le bilinguisme fribourgeois n'est pas un statut figé. C'est une pratique, un équilibre vivant qui repose sur des gestes concrets et une volonté partagée. Il ne suffit pas d'habiter la même ville, il faut se comprendre, s'écouter, se rencontrer dans les langues de l'autre. Des initiatives importantes ont été prises ces dernières années, in der Bildung, in der Kulturförderung, in der Kommunikation der Verwaltung. Nous saluons tout particulièrement la décision d'adopter une identité visuelle bilingue,

car elle correspond à une réalité vécue et à une inspiration à mieux faire vivre cette cohabitation. Ce que nous proposons avec cette résolution, ce n'est pas un symbole vide, ni un changement de cap, c'est une invitation à continuer sur la voie ouverte, à aller plus loin, pour que le bilinguisme reste une expérience quotidienne, accessible et ouverte à toutes et tous. Zweisprachigkeit ist nicht nur eine Ressource und ein Kulturerbe, sie ist auch eine Verantwortung. Wenn wir sie nicht pflegen, wenn wir sie nicht aktiv gestalten, dann droht sie sich zurückzuziehen in Parallelwelten. C'est ce que nous voulons éviter. Nous ne voulons pas d'un modèle à la Belge où les communautés linguistiques vivent côte à côte sans se comprendre, avec des partis, des médias, des institutions qui ne se parlent plus. Wir wollen keinen Rückzug ins Eigene, sondern eine gemeinsame Stadt mit geteilter Verantwortung. Fribourg fait déjà beaucoup, mais Fribourg peut faire mieux. Fribourg peut montrer l'exemple. Mit dieser Resolution laden wir den Gemeinderat ein, diesen Weg mit Entschlossenheit weiterzugehen und wir laden Sie ein, liebe Kolleginnen und Kollegen, das mitzutragen. Comme M. le directeur de l'Edilité l'a dit en début de soirée, c'est la soirée des citations. Alors permettez-moi de terminer sur cette citation du poète allemand Novalis, tirée de Blüthenstaub Fragmente "Ganz begreifen werden wir uns nie, aber wir werden und können uns weit mehr als begreifen". Nous ne nous comprendrons jamais tout à fait, mais nous pouvons et pourrons faire beaucoup mieux que nous comprendre. Je vous remercie.

La résolution suivante a été distribuée sur les tables aux membres du Conseil général, le 27 mai 2025:

"Le bilinguisme vécu en Ville de Fribourg: un héritage du passé, une richesse du présent, une chance pour l'avenir | Gelebte Zweisprachigkeit in der Stadt Freiburg: ein Erbe der Vergangenheit, ein Reichtum der Gegenwart und eine Chance für die Zukunft", de Mmes et MM. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Pascal Wicht (UDC), Véronique Grady (PLR), Sophie Delaloye (PS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Maurice Page (CG-PCS)

Version française *(Deutsche Version unten)*

Pont entre Suisse romande et Suisse alémanique, la ville de Fribourg est située au cœur d'un territoire où le bilinguisme n'est pas une formalité, mais un patrimoine vivant. Depuis sa fondation, notre cité évolue au croisement de deux cultures linguistiques qui ont façonné son identité, ses institutions et sa vie quotidienne.

Ce bilinguisme vécu, profondément enraciné dans l'histoire de Fribourg, s'exprime de manière diverse selon les époques et les lieux. Longtemps considéré comme allant de soi, il n'a que récemment fait l'objet d'une politique publique explicite de valorisation.

Or, comme tout lien vivant, le bilinguisme nécessite une attention soutenue. Il ne saurait être tenu pour acquis. Son équilibre repose sur un engagement mutuel, un respect réciproque et des conditions concrètes qui permettent aux cultures de se rencontrer, de dialoguer et de cohabiter sans s'effacer.

La préservation de ce lien vivant suppose un engagement constant: les évolutions démographiques, les choix résidentiels ou professionnels, ainsi que les pratiques linguistiques quotidiennes montrent qu'un bilinguisme durable nécessite des conditions favorables et partagées pour continuer à s'épanouir pleinement dans tous les quartiers et à toutes les étapes de la vie.

Ces dernières années, le Conseil communal a engagé des démarches concrètes pour encourager un bilinguisme à la fois pragmatique et vécu – notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication, y compris à travers le projet de logo bilingue. Ces efforts méritent d'être salués, consolidés et amplifiés.

Le bilinguisme constitue non seulement une richesse locale, mais aussi un fondement de la culture politique suisse, fondée sur le compromis, la cohabitation et le respect de la diversité. Fribourg, par son histoire et sa position géographique, a vocation à incarner et à faire vivre cet esprit au quotidien.

Dans le contexte actuel de réflexion cantonale sur les politiques linguistiques, Fribourg a l'opportunité – et la responsabilité – de faire entendre une voix claire, ouverte et constructive.

Par la présente résolution, le Conseil général:

1. *Salue les mesures mises en œuvre ces dernières années pour valoriser un bilinguisme ancré dans la réalité quotidienne de la Ville de Fribourg;*
2. *Affirme que ce bilinguisme constitue une richesse commune à protéger, à promouvoir et à transmettre;*
3. *Invite le Conseil communal à renforcer encore sa politique de soutien au bilinguisme vécu par des mesures concrètes visant notamment à:*
    a. *encourager la solidarité, le dialogue et l'intercompréhension entre les communautés linguistiques;*
    b. *poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de valorisation du bilinguisme dans tous les domaines de la vie de la cité;*
    c. *développer la stratégie du bilinguisme évoquée lors d'interventions parlementaires de la législature précédente, en y associant les milieux concernés;*
    d. *promouvoir un accès équitable à l'apprentissage de la seconde langue dès le plus jeune âge, notamment par des cursus bilingues volontaires et accessibles;*
    e. *favoriser l'attractivité résidentielle et professionnelle des deux communautés linguistiques sur l'ensemble du territoire communal.*

La présente résolution est adressée:
- *au Conseil communal de la Ville de Fribourg*
- *à la Préfecture de la Sarine*
- *au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg*
- *à la presse*

Deutsche Version *(version en français plus haut)*

Als Brücke zwischen der Romandie und der Deutschschweiz liegt die Stadt Freiburg im Herzen eines Gebiets, in dem Zweisprachigkeit kein formaler Status, sondern ein lebendiges Kulturerbe ist. Seit ihrer Gründung bewegt sich unsere Stadt im Spannungsfeld zweier Sprachkulturen, die ihre Identität, ihre Institutionen und ihren Alltag geprägt haben.

Diese gelebte Zweisprachigkeit, tief verwurzelt in der Geschichte Freiburgs, hat sich im Lauf der Zeit auf unterschiedliche Weise ausgedrückt. Lange als selbstverständlich betrachtet, wurde sie erst in jüngerer Zeit explizit von der Politik gefördert.

Wie jeder lebendige Austausch braucht auch die Zweisprachigkeit besondere Aufmerksamkeit. Sie kann nicht als gegeben betrachtet werden. Ihr Gleichgewicht beruht auf gegenseitigem Engagement, wechselseitigem Respekt und konkreten Rahmenbedingungen, die den Dialog und das friedliche Zusammenleben der Sprachkulturen ermöglichen, ohne dass eine die andere verdrängt.

Die Erhaltung dieses lebendigen Gleichgewichts erfordert ein stetiges politisches Engagement: Demografische Entwicklungen, Wohn- und Berufsentscheidungen sowie sprachliche Alltagspraxis zeigen, dass eine nachhaltige Zweisprachigkeit auf gemeinsame, förderliche Rahmenbedingungen angewiesen ist – in allen Quartieren und in allen Lebensphasen.

In den letzten Jahren hat der Gemeinderat konkrete Schritte unternommen, um eine pragmatische und gelebte Zweisprachigkeit zu fördern – insbesondere in den Bereichen Bildung, Kulturförderung und Kommunikation, etwa mit dem Projekt eines zweisprachigen Logos. Diese Bemühungen verdienen Anerkennung und sollten weitergeführt und verstärkt werden.

Zweisprachigkeit ist nicht nur ein prägendes Element unserer städtischen Kultur, sondern auch ein Grundpfeiler der schweizerischen politischen Kultur – geprägt vom Willen zum Kompromiss, zur Koexistenz und zur Achtung der Vielfalt. Freiburg, mit seiner Geschichte und seiner geografischen Lage, hat die Aufgabe und die Chance, diesen Geist im Alltag zu verkörpern und weiterzutragen.

Im aktuellen kantonalen Reflexionsprozess über die Sprachpolitik hat Freiburg die Gelegenheit – und die Verantwortung –, sich mit einer klaren, offenen und konstruktiven Stimme einzubringen.

Mit dieser Resolution erklärt der Generalrat:

1. *Er begrüsst die in den letzten Jahren ergriffenen Massnahmen zur Aufwertung einer gelebten Zweisprachigkeit im Alltag der Stadt Freiburg;*
2. *Er bekräftigt, dass diese Zweisprachigkeit ein gemeinsamer Reichtum ist, den es zu schützen, zu fördern und weiterzugeben gilt;*
3. *Er lädt den Gemeinderat ein, seine Politik zur Unterstützung der gelebten Zweisprachigkeit weiter zu verstärken – durch konkrete Massnahmen, die insbesondere darauf abzielen:*
    a. *die Solidarität, den Dialog und das gegenseitige Verständnis zwischen den Sprachgemeinschaften zu fördern;*
    b. *die Sensibilisierung, Begleitung und Wertschätzung der Zweisprachigkeit in allen Bereichen des städtischen Lebens fortzusetzen und zu intensivieren;*
    c. *die in der vorhergehenden Legislaturperiode im Rahmen parlamentarischer Vorstösse erwähnte Zweisprachigkeitsstrategie weiterzuentwickeln und dabei die betroffenen Kreise einzubeziehen;*
    d. *einen gleichberechtigten Zugang zum Erlernen der zweiten Sprache von klein auf zu fördern, insbesondere durch freiwillige und zugängliche zweisprachige Bildungsgänge;*
    e. *die Wohn- und Arbeitsattraktivität beider Sprachgemeinschaften im gesamten Gemeindegebiet zu fördern.*

Diese Resolution wird folgenden Adressaten übermittelt:

- *dem Gemeinderat der Stadt Freiburg*
- *dem Oberamt des Saanebezirks*
- *dem Staatsrat des Kantons Freiburg*
- *der Presse"*

Vote

C'est par 54 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que le Conseil général adopte le texte de la résolution au sujet du bilinguisme vécu en ville de Fribourg, tel que distribué sur les tables.

Ont voté en faveur de la résolution: 54 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 2 Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC)

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 192 de MM. Hervé Bourrier (PS), Samuel Jordan (PS) et Grégory Grin (PLR) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'octroyer une contribution financière aux associations de quartier de la ville de Fribourg"

Bourrier Hervé (PS).

Développement du postulat

Les associations de quartier constituent un rouage essentiel de la vie de la cité. Actrices de proximité, elles jouent un rôle fondamental dans la dynamique sociale, démocratique et culturelle de notre commune. Espaces d'échange, de concertation et d'engagement citoyen, elles favorisent le dialogue entre habitant-e-s, stimulent les initiatives locales et renforcent la cohésion sociale.

En tant que relais de terrain, les associations de quartier sont souvent les premières à faire remonter les besoins, préoccupations et propositions de la population. Elles jouent un rôle de courroie de

transmission indispensable entre les autorités et les habitant-e-s. Par leur enracinement local, elles encouragent l'exercice des droits politiques et participatifs à l'échelle la plus directe: celle du quartier, là où se vit concrètement la démocratie.

Les associations de quartier stimulent également la participation de ses membres au Conseil général. A ce titre, la disparité de la représentation des quartiers au sein du Conseil général montre un déséquilibre (voir tableau ci-dessous) dû, entre autres, à la typologie et à l'origine des populations composant les quartiers et à un manque d'informations qui ne permet pas aux personnes de s'impliquer tant associativement que politiquement. Chaque habitant·e devrait pouvoir dire: "Dans mon quartier, j'ai mon mot à dire et j'ai le droit de faire des propositions et d'être informé·e".

Outre cette mission démocratique, les associations de quartier animent la vie locale au travers de nombreuses activités: fêtes de quartier, événements culturels, accueil des nouveaux arrivants, diffusion d'informations utiles, pique-niques, fêtes de Noël etc. Elles participent ainsi activement à la qualité de vie urbaine, à l'intégration sociale, à la valorisation de la diversité, ainsi qu'à la préservation du lien social entre générations et cultures.

Or, malgré l'importance de leurs missions, de nombreuses associations de quartier – qui existent grâce au bénévolat - sont confrontées à un manque de ressources financières. La générosité des habitant-e-s et des commerces de proximité ne suffit plus à couvrir les besoins croissants, surtout dans un contexte de hausse du coût de la vie et de complexification des enjeux urbains. Faute de soutien, certaines initiatives disparaissent, affaiblissant l'attractivité et la vitalité des quartiers.

Ce constat appelle une réponse de la part de la commune pour reconnaître le rôle structurant des associations de quartier dans le développement harmonieux de Fribourg.

Par le présent postulat, nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité d'octroyer une contribution financière annuelle, stable et équitable aux associations de quartier statutairement constituées, calculée, par exemple, en fonction du nombre d'habitant-e-s représenté-e-s. Ce soutien permettrait de garantir la pérennité de leurs activités et de renforcer leur capacité à remplir leur rôle de partenaires de proximité dans la gouvernance locale.

Quartier	Association de quartier	Nbre hab	Nbre CG* 2021-2026	CG*/hab	+ / - CG*
Ville de Fribourg	https://www.ville-fribourg.ch	**41'516**	**80**	**80**	**0**
Alt	https://www.quartierdalt.ch/	1'600	5	3	+2
Auge	https://labasse.ch/auge/	1'090	3	2	+1
Beaumont-Vignettaz	https://aiqbvm.ch/	6'265	6	12	-6
Bourg	https://www.lebourg.ch/	2'513	18	5	+13
Bourguillon	https://bourguillon.wordpress.com/	696	2	1	+1
Gambach-Guintzet	https://www.gambachguintzet.ch/	3'063	9	6	+3
Jura-Torry	https://jtm-fribourg.ch/	6'625	5	13	-8
Neuveville	https://labasse.ch/neuveville/	1'587	7	3	+4
Palatinat	Association du quartier du Palatinat-Grandfey	367	0	1	-1
Pérolles	https://habiterperolles.ch/	7'528	12	14	-2
Places	https://www.gambachguintzet.ch/	899	2	2	+0
Schoenberg	https://quartierschoenberg.ch/	9'283	11	18	-7

Source: https://www.ville-fribourg.ch/quartiers (4 premières colonnes)
*: Conseillers Généraux et Conseillères Générales

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 193 de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Samuel Jordan (PS) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant·e·s"

Grin Grégory (PLR).

Développement du postulat

La crise sanitaire a mis en lumière une réalité souvent tue: nous sommes nombreuses et nombreux à traverser des moments de vulnérabilité psychique, parfois lourds de conséquences. L'isolement, les incertitudes, la pression quotidienne, les défis professionnels, familiaux ou scolaires touchent de près ou de loin chacun·e d'entre nous. Le soutien psychologique n'est pas qu'une affaire médicale, fédérale ou cantonale: il commence aussi dans le tissu de proximité, les liens du quotidien, les quartiers, les lieux de rencontre.

Le Conseil communal a déjà pris plusieurs engagements importants en faveur du bien-être psychique des jeunes, notamment à travers le travail socioculturel, la médecine scolaire, le soutien à des associations actives dans la prévention ou encore l'organisation de forums jeunesse. Ce postulat ne remet aucunement en question ces démarches, qu'il salue au contraire. Il vise à compléter ce qui existe déjà, en élargissant la réflexion à d'autres formes d'actions possibles, dans le cadre des compétences communales.

Dans cet esprit, et en cohérence avec les préoccupations exprimées récemment par le Conseil des jeunes de la Ville de Fribourg, qui a ouvert un groupe de travail sur la santé mentale et interpellé le

Conseil communal sur ce sujet, le présent postulat propose d'étudier la faisabilité de nouvelles mesures, complémentaires et renforçant le quotidien des personnes concernées.

Il est ainsi demandé au Conseil communal d'étudier la faisabilité de mesures concrètes pour contribuer à la promotion de la santé mentale et du bien-être psychique de la population fribourgeoise, avec un focus particulier sur les enfants/les adolescent·e·s et les jeunes adultes, catégories de personnes particulièrement vulnérables. Plusieurs pistes pourraient être étudiées en collaboration avec les partenaires compétents (services cantonaux, associations, professionnels, institutions académiques), telles que:

- la mise en place, en complément des ateliers scolaires et forums existants, de campagnes d'information et de sensibilisation sur la santé mentale accessibles aux jeunes et à la population en général, notamment dans les quartiers, en ligne ou dans des lieux fréquentés par les jeunes;
- le renforcement du soutien à des initiatives existantes ou nouvelles œuvrant spécifiquement auprès des jeunes dans le domaine du bien-être psychique, de la prévention de l'isolement ou de l'accompagnement social (groupes de parole, ateliers, événements);
- la formation et la sensibilisation de certain·e·s employé·e·s communaux·ales, notamment celles et ceux en contact avec le public ou travaillant auprès des jeunes ou des familles, pour mieux orienter et repérer les situations de détresse;
- la création ou le développement d'espaces publics favorables au bien-être, y compris des lieux accessibles aux jeunes pour se poser, échanger ou se ressourcer dans un climat serein et accueillant (bancs, coins de repos, espaces naturels accessibles, lieux de lien intergénérationnel), ainsi que la possibilité d'y encourager ponctuellement des moments de rencontre ou d'échange informels entre habitant·e·s.

L'objectif serait de faire de Fribourg une ville encore plus attentive à la santé mentale de ses habitant·e·s, en continuant à mobiliser ses moyens locaux.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 194 de Mmes et M. David Ruffieux (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Océane Gex (PLR) intitulé "Création d'un périmètre piéton au centre-ville"

Mauron Valentine (Vert·e·s).

Développement du postulat

Le centre-ville de Fribourg est aujourd'hui un espace de rencontre, de flânerie et de commerce apprécié tant par ses habitant·e·s que par les visiteur·euse·s. Les rues de Romont et de Lausanne, piétonnes depuis plusieurs décennies, constituent l'épine dorsale de cette zone attractive. Toutefois, malgré leur statut, leur aménagement actuel autorise la circulation de véhicules motorisés en dehors des heures permises de livraison, générant un sentiment d'insécurité et compromettant la convivialité et l'attractivité de ces espaces publics.

De nombreux usagers regrettent une situation qui va à l'encontre des objectifs d'un centre-ville apaisé, durable et respectueux de l'ensemble des formes de mobilité douce.

Considérant:

- que les rues de Romont, Saint-Michel et de Lausanne (à l'exception de la zone de rencontre Georges-Python) sont officiellement piétonnes;
- que l'accès y est également autorisé aux micro-mobilités (trottinettes, vélos électriques, skateboards, etc.);
- qu'aucun dispositif physique n'en interdit l'accès effectif aux véhicules motorisés hors des plages horaires prévues pour les livraisons;
- que des véhicules motorisés y circulent régulièrement, créant un sentiment d'insécurité chez les piétons;
- que la qualité de vie urbaine, la sécurité et la convivialité s'en trouvent compromises.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les mesures suivantes:

1. définir un périmètre strictement piéton (hormis la zone de rencontre Georges-Python), intégrant au moins les rues de Romont, de Lausanne et de Saint-Michel;
2. installer un dispositif physique d'interdiction d'accès, tel que des bornes simples ou rétractables, permettant le respect strict des plages horaires de livraison et empêchant l'accès aux véhicules motorisés en dehors de celles-ci;
3. restreindre l'usage des micro-mobilités dans ce périmètre pendant les heures piétonnes, en invitant les usagers à circuler pied à terre;
4. renforcer les infrastructures cyclables autour du périmètre pour favoriser la cohabitation entre les différentes mobilités sans compromettre la sécurité;
5. intégrer cette démarche dans les projets urbains en cours ou à venir, en multipliant les zones réellement piétonnes pour améliorer durablement la qualité de vie en ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 195 de Mme et M. David Ruffieux (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s) intitulé "Retour des ‘grandes poubelles’"

Mauron Valentine (Vert·e·s).

Développement du postulat

Actuellement, les habitant·e·s de Fribourg ne sont pas autorisé·e·s à déposer sur la voie publique le mobilier dont ils souhaitent se séparer. Celui-ci doit être acheminé directement à la déchetterie, ce qui nécessite un véhicule et constitue une contrainte logistique importante, spécialement dans une

ville qui promeut pourtant et avec raison l'utilisation de la mobilité douce. Ce système exclut de nombreuses personnes, notamment les ménages sans voiture, et ne favorise pas la réutilisation.

Dans un esprit de durabilité et d'économie circulaire, il est essentiel de permettre aux objets encore en bon état d'avoir une deuxième vie. La Ville de Fribourg encourage par ailleurs la réutilisation et l'upcycling en soutenant diverses initiatives.

Proposition:

Ce postulat propose au Conseil communal d'étudier la faisabilité de mettre en place une "Journée de la récup'", durant laquelle, une fois par an (ou par semestre), les habitant·e·s pourraient déposer devant leur domicile du mobilier et des objets en bon état, dont ils n'ont plus l'usage, afin que d'autres puissent les récupérer librement.

Cette journée aurait plusieurs avantages:

- favoriser la réutilisation et prolonger la durée de vie des objets;
- faire preuve d'équité envers les ménages qui n'ont pas de véhicules ou de moyens financiers pour se débarrasser de leurs encombrants;
- diminuer le trafic vers la déchetterie, en limitant les déplacements individuels motorisés;
- encourager la solidarité et les échanges entre voisin·e·s;
- offrir une occasion conviviale de vie de quartier, en y associant des animations locales, des marchés de seconde main ou des stands d'information.

La mise en place de cette journée pourrait s'organiser sur plusieurs week-ends à la suite et par tournus entre quartiers, afin d'assurer une bonne logistique et d'éviter toute surcharge.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier cette proposition et d'envisager une phase pilote, en collaboration avec les services compétents.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 196 de Mmes et MM. Elisa Nobs (CG-PCS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), David Aebischer (PLR), Fanny Delarze (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de créer un 'Forum participatif', par tirage au sort, afin de favoriser une expression plus large de la population sur des thèmes politiques"

Nobs Elisa (CG-PCS).

Développement du postulat

Afin de renforcer la démocratie à l'échelle de la commune, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mobiliser, chaque fois que la thématique s'y prête, qu'un besoin

démocratique le justifie ou encore qu'une réelle représentativité soit requise, un "Forum participatif" composé d'habitant·e·s sélectionné·e·s par tirage au sort, qui devrait refléter la réalité démographique de la ville de Fribourg et garantir la représentation équitable des différents milieux socio-économiques de sa population résidente.

Ce forum citoyen aurait pour avantage d'inclure des personnes qui ne se sentent peut-être pas légitimes pour s'exprimer ou pas directement concernées par la politique communale. Il pourrait compléter la démocratie élective sur des thèmes touchant fortement la population, la revitaliser, en intéressant d'autres types d'habitant-e-s au bien commun.

C'est un espace de dialogue supplémentaire mais ponctuel, entre l'exécutif, le législatif et la population dans sa diversité, qui renforce la cohésion sociale et l'intégration. À travers un processus fait de discussions et d'échanges sur des thèmes politiques ou sociétaux, organisé et soutenu par des expert-e-s de la participation, ce projet pourrait mener à des réflexions approfondies permettant d'atteindre de véritables besoins, d'enrichir les visions de la population sur la vie dans la ville ou de donner un avis aux autorités politiques. Les principes de sa mise en place et les thématiques qui justifieraient de mobiliser ce dispositif devront être définis.

Cette forme de participation citoyenne existe depuis 50 ans en Suisse et depuis plus longtemps ailleurs dans le monde[1]: elle vise à faire participer la population à la prise de décision par la délibération et la production d'un avis. Sous divers noms[2], elle est de plus en plus mobilisée par les collectivités publiques à diverses échelles[3]. Pour exemples, en 2020, le canton de Genève a créé un forum citoyen afin de renforcer la participation citoyenne[4]; en 2020, à Sion, des personnes ont été tirées au sort pour enrichir les arguments avant un scrutin fédéral[5]; en 2023, la procédure de tirage au sort est inscrite dans la loi belge[6]; en 2012, l'ONU a instauré cette méthode pour préparer la Conférence d'Hyderabad sur la diversité biologique[7].

<u>Note informative</u>
Processus complémentaire à la démocratie élective, le tirage au sort représente une forme de démocratie participative qui vise à assurer une représentation équitable des différents milieux socio-économiques de la population cible (notamment des catégories de la population qui ne participent pas dans le cas d'un simple appel à volontaires[8] ou qui ne vont pas nécessairement voter). Pour garantir la meilleure diversité possible, les critères socio-démographiques et leur répartition seront déterminés à l'avance (par exemple, que l'échantillon final comporte autant d'hommes que de femmes ou des personnes résidant dans tous les quartiers, ou encore que les tranches d'âge, les

[1] dès les années septante, aux États-Unis et en Allemagne Historique du projet » Forum Citoyen
[2] Jury citoyen, conférence de consensus, publiforum ou forum citoyen, etc. Le tirage au sort a été inventé par la civilisation grecque
[3] https://participation.brussels/
[4] https://forumcitoyen.ch/
[5] Sion pilote de la démocratie participative - Le Temps
[6] chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://participation.brussels/media/1wajhwfi/x-5-fiche-tirage-au-sort-101024.pdf
[7] Biodiversity - A World Wide Views project
[8] https://participation.brussels/media/1wajhwfi/x-5-fiche-tirage-au-sort-101024.pdf, P.8

niveaux de diplôme, les revenus ou les professions doivent refléter la population de l'ensemble de la ville[1]).

Il est à préciser que ce postulat vise la création d'un forum participatif avec un effet uniquement consultatif. Il pourrait par exemple être assimilé à une commission spéciale du Conseil général.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 197 de Mme et MM. François Miche (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé "Pour un emplacement et/ou une œuvre d'art en faveur de la Paix"

Miche François (PS).

Développement du postulat

Face aux conflits qui malmènent le monde, nous voulons un symbole fort en ville de Fribourg. En effet, lorsque l'on s'y promène, on remarque qu'elle est parsemée de rappels au sujet des guerres passées. Or quand il s'agit de la Paix, on nedénombre que peu de références.

C'est paradoxal, car Fribourg est une ville de Paix, pensons à la Paix perpétuelle de Fribourg.

Pensons également aux nombreux·euses Suisses et Suissesses qui se sont engagés pour la Croix-Rouge et d'autres organisations analogues. Pensons également à toutes les victimes des guerres qui souffrent le martyre à cause des conflits qui rongent notre planète.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions:

- n° 328 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative au soutien financier pour les crèches versé par la Loterie Romande

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 7 avril 2025, M. J. Fonjallaz a posé la question suivante:

"L'été dernier, le Conseil d'État a décidé de revoir la répartition des bénéfices de la Loterie Romande (LoRo) qu'il octroie lui-même, en-dehors de la répartition statutaire de la LoRo. Cette nouvelle répartition du Conseil d'État voit la part dévolue au sport augmenter, au détriment du social et de la culture. Les conséquences financières étaient floues au moment de la décision.

[1] https://participation.brussels/media/1wajhwfi/x-5-fiche-tirage-au-sort-101024.pdf, P.9

J'aimerais savoir dans quelle mesure cette décision a eu un impact sur le montant versé aux crèches établies sur le territoire communal. Est-ce que les crèches de la commune ont vu une baisse du soutien reçu? Si oui, quel montant cela représente-t-il au total et par crèche?

Toujours s'il y a bien une diminution, quelles en sont les conséquences pour les crèches? Est-ce que la Ville compensera cette perte? Plus exactement, est-ce que dans la très attendue refonte du règlement sur les crèches et la réponse à la proposition n° 21 de 2020, le Conseil Communal prévoit une augmentation du financement permettant à la fois de compenser cette potentielle baisse du soutien de la LoRo et de diminuer les tarifs pour les familles de la classe moyenne qui avaient augmenté en 2021?"

Réponse du Conseil communal

Le changement de politique concernant la distribution des moyens de la Loterie Romande (LoRo) est la conséquence de plusieurs évolutions intervenues ces dernières années.

L'application de la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) interdit de financer durablement l'exécution d'obligations légales. Au niveau cantonal, le cadre légal pour le financement des structures d'accueil, avec la mise en œuvre de la réforme fiscale cantonale entrée en vigueur le 1er janvier 2020, prévoit le prélèvement d'une taxe sociale sur les entreprises pour financer notamment l'accueil extrafamilial (loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale du 13 décembre 2018, art. 3 al.1 let. C). Enfin, la nouvelle ordonnance du Conseil d'Etat concernant la répartition des bénéfices nets de la société de la Loterie Romande a conduit la commission à opter pour une réorientation des soutiens octroyés dans le domaine de la petite enfance.

Cette décision a été communiquée à toutes les structures et impactera leur situation financière dès 2026.

En 2023, un montant de CHF 182'600.- de la part de la LoRo a été octroyé aux crèches sur le territoire de la ville de Fribourg. En 2024, ce montant s'élève à CHF 134'450.-.

Dès 2026, seule une participation de la LoRo Fribourg pour la création de nouvelles places restera possible. Toutes les autres formes de soutien cesseront.

Actuellement, les modalités de financement entre la Ville et les structures sont réglées dans des conventions. C'est dans le cadre des discussions sur le budget 2026 que sera analysé en détail, entre les crèches et la Ville de Fribourg, quel sera l'impact de cette décision sur leur budget.

La pérennité et la situation financière des crèches fait partie des éléments qui sont analysés de manière approfondie dans le cadre de la révision du règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance, comme demandé par la proposition n° 21. Une information publique sur la mise en œuvre de cette proposition est prévue avant les vacances d'été. Une évaluation de la grille tarifaire, indépendamment de la question de la politique de soutien aux crèches de la LoRo, pourra être entreprise une fois l'orientation du nouveau règlement décidée.

Delarze Fanny (PS). Je vous partage la réponse de mon camarade Jérémie Fonjallaz. Je remercie le Conseil communal pour la réponse. Selon celle-ci, il apparaît évident qu'il était trop tôt pour connaître les chiffres exacts et être rassurés quant aux tarifs pour les familles. Ceci dit, je vous remercie pour les informations sur les démarches en cours. Nous resterons attentives et attentifs sur le sujet et nous nous réjouissons de recevoir la stratégie "accueil de la petite enfance" d'ici quelques semaines.

- n° 331 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative à la vacance commerciale en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 7 avril 2025, Mme M. Collaud a posé des questions relatives à la vitalité, l'attractivité de la Ville en lien avec les commerces de la restauration et les services.
Les cinq questions liées sont les suivantes:

Réponse du Conseil communal

1. Quelle est la situation de vacance actuelle?

La vacance commerciale en ville de Fribourg demeure stable. Selon le rapport 2024 d'analyse de la vacance en rez-de-chaussée, le taux de vacance nette s'élève à 4,5% (octobre 2024), un chiffre considéré comme modéré et sain. Cette stabilité reflète un équilibre global entre l'offre et la demande en surfaces commerciales sur le périmètre.

Le taux de vacance brute, quant à lui, atteint 7,8%, un niveau plus élevé principalement en raison de trois facteurs identifiés par le Secteur du développement économique:

- le manque d'affichage visible indiquant la disponibilité de certains locaux;
- la présence de locaux en cours de transformation;
- ou encore des changements d'affectation.

La demande, notamment pour des surfaces bien équipées et immédiatement exploitables au centre-ville, reste supérieure à l'offre disponible. Ces résultats confirment la résilience du marché, tout en soulignant la nécessité de renforcer la transparence sur la disponibilité effective des espaces commerciaux. Ce point est notamment abordé en réponse à la question 3.

2. Les zones touristiques ou d'intérêts prépondérants pour la qualité et la vivacité de la ville bénéficient-elles d'un traitement spécial ou d'incitations particulières pour éviter les locaux inoccupés?

À ce jour, la Ville de Fribourg ne dispose d'aucun mécanisme contraignant permettant d'imposer une affectation particulière ou prioritaire aux locaux situés en zone touristique ou d'intérêts

prépondérants. Bien que certaines mesures incitatives aient été mises en œuvre pour renforcer l'attractivité dans ces périmètres, telles que la reconnaissance de la zone touristique – Bourg, Auge, Neuveville, rue de Lausanne et rue Saint-Michel – permettant une extension des horaires d'ouverture des commerces, ou la facilitation administrative liée à l'installation de terrasses, la Ville ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, d'outils normatifs permettant une gestion différenciée et ciblée de l'occupation commerciale de ces zones.

À titre de comparaison, la Ville de Carouge a adopté une approche plus directive grâce à son Plan d'utilisation du sol (PUS) et au règlement d'application spécifique au secteur du Vieux-Carouge et de ses environs. Ce dispositif, approuvé par le Conseil d'État, confère à la commune un droit de regard systématique sur l'évolution des affectations dans le périmètre concerné. L'article 8 du règlement prévoit notamment que tout changement d'affectation doit être approuvé par le Conseil administratif, ce qui permet à la Ville de préserver un équilibre harmonieux entre habitat, activités commerciales et artisanales, en particulier dans les zones à forte valeur patrimoniale et identitaire.

Une mesure incitative a été toutefois expérimentée entre 2020 et 2022 en ville de Fribourg sous la forme du projet pilote de la Régie culturelle, visant à valoriser temporairement les espaces commerciaux vacants par des projets artistiques dans le cadre du programme de valorisation de la vieille ville. Ce dispositif a permis de soutenir 118 artistes ou collectifs, d'accueillir 56 projets culturels et de générer 859 jours d'occupation effective dans divers locaux répartis dans les quartiers du Bourg, de Pérolles et du Jura. Dotée d'un budget annuel de CHF 200'000.-, cette initiative a également contribué au rayonnement de la ville au niveau national. Elle se poursuit aujourd'hui sous une nouvelle forme avec le Labo urbain.

Cependant, cette démarche, bien qu'intéressante du point de vue de l'animation urbaine, ne saurait se substituer à un outil de régulation durable et ciblée des surfaces commerciales vacantes.

3. Selon les réponses au postulat précité, il a été identifié que parfois, ce sont la volonté ou la capacité des propriétaires qui bloquaient la mise à disposition de locaux commerciaux. Des incitations spécifiques ont-elles été développées pour pallier cela?

Non, il n'existe pas de dispositif d'incitation spécifique destiné à encourager les propriétaires à mettre leurs locaux sur le marché. Par ailleurs, la future stratégie de développement économique en cours d'élaboration a pour ambition de répondre à ce défi en envisageant des pistes d'action ciblées dans le respect du cadre légal. A titre d'exemple, la Ville de Bienne a édicté un règlement sur l'utilisation temporaire d'espaces vacants, obligeant les propriétaires à annoncer tout espace vacant sur le territoire communal.

4. Le postulat n° 20 (2021-2026) demandait de tenir à jour une liste des surfaces commerciales libres et leurs spécificités. En sus du guichet unique pour entreprises qui a été mis en place, est-ce qu'un registre ou une plate-forme informatique de recensement des surfaces commerciales vides est disponible? Est-elle accessible aux personnes intéressées? Si oui, par quel biais?

Il n'existe à ce jour aucun registre ou plate-forme publique en ligne recensant en temps réel les locaux commerciaux vacants. Toutefois, le Secteur du développement économique tient à jour une base de données interne regroupant les surfaces disponibles, laquelle est mise à disposition sur

simple demande. Toute sollicitation adressée à l'administration est ainsi orientée vers ce Secteur, qui assure un traitement réactif et personnalisé. Ce dispositif a démontré son efficacité, plusieurs porteurs de projets ayant pu être accompagnés de manière ciblée et orientés vers des surfaces correspondant à leurs besoins.

5. L'accessibilité à ces surfaces pour les clients, fournisseurs, collaborateurs bénéficie-t-elle d'une attention particulière pour s'assurer que les conditions d'accès soient optimales et donc attractives pour l'occupation des locaux?

Oui, la question de l'accessibilité, qu'il s'agisse de clients, de fournisseurs ou de collaborateurs, est régulièrement thématisée, notamment dans le cadre des échanges avec les milieux commerçants et des projets d'aménagement urbain. Plusieurs initiatives visent à améliorer les conditions d'accès aux commerces, comme le projet de téléjalonnement actuellement à l'étude par l'Agglomération.

Collaud Margaret (le Centre/PVL). Je suis partiellement satisfaite des réponses données. Je le suis pour les questions 1 et 2, ainsi que pour la rapidité de leur traitement par le conseiller communal, mais moins en ce qui concerne les réponses 3 à 5.

Selon la réponse, le taux de vacance net est jugé quantitativement modéré et sain. Il serait toutefois également opportun d'évaluer la qualité de l'occupation des locaux, la couverture des zones touristiques ou d'intérêts prépondérants et leur accessibilité. Je relève que l'exemple de Carouge cité en réponse 2 est intéressant. Il serait judicieux de s'en inspirer pour Fribourg.

Pour la réponse 3, je prendrai volontiers connaissance des pistes d'action ciblées qui seront prévues dans les futures stratégies de développement économique et espère que cela se ferait prochainement.

En lien avec la réponse 4, l'utilisation des moyens informatiques actuels serait propice à la mise à disposition de tels registres ou plateformes en ligne.

- <u>n° 332 de M. Gilles Bourgarel (Vert·e·s) relative aux conséquences des droits de douane US25 sur les entreprises sises en ville de Fribourg et sur la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg</u>

Dietrich Laurent, directeur des Finances. M. G. Bourgarel avait mentionné au moment du dépôt de sa question qu'il était possible que nous répondions quand nous aurons les informations. Nous ne les avons pas encore. Est-ce que l'on vous avertit une fois que la réponse sera prête ou est-ce qu'elle apparaîtra sur chaque ordre du jour?

La présidente. Je pense que vous pouvez nous avertir une fois que la réponse sera prête.

Il sera répondu à la question lors d'une prochaine séance.

- n° 334 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative au plan de végétalisation et aux mises à jour du rapport explicatif du programme Nature et paysage

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Sauf erreur, l'élément qui restait ouvert est le suivant: Existe-t-il une version de ce rapport plus récente que celle d'avril 2022? Sinon à quelle date de mise à jour seront-elles effectuées?

Réponse. Non, il n'existe pas une version plus récente de ce document complet. Cette donnée devrait effectivement être mise à jour. Cette mise à jour est envisagée à la fin de la phase 2021-2025 et l'étude des plans de végétalisation, en établissant également un bilan de cette première phase du programme Nature et paysage, donc a priori pas avant 2026.

Noll Bettina (Vert·e·s). Ich bin nicht zufrieden über die Tatsache, dass kein aktuelleres Dokument besteht, aber darüber, dass ich jetzt Klarheit habe.

E. Nouvelles questions

- n° 336 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux mesures de lutte contre le littering et à la sensibilisation à la gestion des déchets dans l'espace public

Grady Véronique (PLR). A la suite de ma question sur le littering, et en particulier sur la pollution causée par les mégots de cigarettes, je souhaiterais obtenir des compléments d'informations.

Le Conseil communal avait mentionné la diffusion de messages d'information, notamment à proximité des arrêts de bus et des places de jeux. Il annonçait également que la Police locale allait verbaliser les contrevenants, notamment dans les parcs publics, les zones piétonnes et devant les établissements publics. Cependant, en dehors de quelques autocollants apposés sur les poubelles aux arrêts de bus — équipées d'un cendrier que justement certains fumeurs se gardent bien d'utiliser —, qu'a réellement entrepris la Ville?

- Quel concept global de sensibilisation a été développé?
- Quels canaux et supports ont été utilisés?
- Quel montant a été alloué à cette campagne?

Par ailleurs, quelle stratégie concrète a été mise en œuvre pour appliquer l'article 12, chiffre 3 de la loi cantonale sur la gestion des déchets?

- Combien de personnes ont été verbalisées à ce jour?
- Quels espaces publics ont été prioritairement visés par ces mesures de répression? S'agit-il de la gare, des arrêts de bus, des places de jeux ou d'autres lieux particulièrement exposés au littering?

En janvier dernier, le Conseil communal indiquait que les agents de prévention avaient réalisé plus de 1'900 présences dans les différents points de collecte, afin de lutter contre le littering et d'aider au tri des déchets.

- Quel type de problèmes rencontrent ces points de collecte: erreurs de tri, dépôts sauvages, autres?
- Ces comportements reflètent-ils un déficit d'information, ou mettent-ils également en lumière des lacunes plus générales dans l'appropriation des bons gestes à adopter, faute d'une éducation civique suffisante? Ou s'expliquent-ils plutôt par un manque d'infrastructures, notamment de bennes adaptées pour les plastiques?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour les efforts que la Ville continue de déployer dans ce domaine.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je vais répondre à votre question, de concert avec mon collègue directeur de l'Edilité.

- Quel concept global de sensibilisation a été développé?

  La Ville de Fribourg a décidé de mener en début 2025 une action d'information sur les conséquences légales du littering, suite notamment à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du nouveau règlement général de police de la Ville de Fribourg. Cette action d'information avait pour but d'axer dans un premier temps sur les mégots de cigarettes, un fléau reconnu en milieu urbain. Cette action d'information s'ajoute aux autres actions de lutte contre le littering menées tout au long de l'année par les différents services de la Ville. Le rapport de gestion examiné hier soir vous donne d'ailleurs un aperçu de l'année 2024, à la page 35 notamment.

- Quels canaux et supports ont été utilisés?

  La Ville de Fribourg a utilisé ses canaux habituels:

  1. Information à la presse par un communiqué, qui a eu une large résonance dans les médias locaux, nationaux, en français, en allemand, y compris des petits reportages, jusqu'à faire la une de la RTS. Voici quelques exemples:
     - RTS.ch/play/tv La Ville de Fribourg amende désormais les fumeurs jetant leur mégot par terre.
     - Instagram.com/rtsinfo. Le lien est indigeste, je ne vais pas le lire.
     - La LibertéVille de Fribourg. La Police locale va davantage sévir contre ceux qui jettent leur cigarette à terre.
     - Frapp.ch La Ville de Fribourg serre la vis contre les mégots.
     - 20min.ch Fribourg, fini l'impunité pour les mégots jetés par terre.
     - Blick.ch Guerre au littering. Un mégot par terre coûtera minimum CHF 50.- à Fribourg.
     - Nau.ch Schluss mit Zigarettenstummeln in Freiburgs Strassen.

- Freiburger Nachrichten Weggeschnippte Kippen: Stadt Freiburg bestraft Zigarettenabfall künftig strenger.

2. Article dans le bulletin d'information communal *1700.*
3. Publication sur le réseau numérique Facebook de la Ville, avec des réactions qui étaient très positives. Il y a eu beaucoup d'interactions, de partages de l'information. Une personne a même demandé à obtenir les affiches en français et en allemand, créées par le Secteur de la communication, pour les mettre devant son établissement. Vous savez que l'on choie le bilinguisme.
4. Affiches collées sur les poubelles. Sauf erreur, il y a 43 poubelles dans les lieux identifiés comme critiques (arrêts de bus, passages fréquentés dans certaines rues, places de jeux). Ce moyen a été jugé le plus propice en l'état des choses par le groupe de travail chargé de cette action d'information.
5. Les agents de prévention anti-littering de la Voirie ont mené une action d'information bien visible le 26 février, jour de marché sur la place Georges-Python.

Une campagne vidéo (publicité dans les bus et cinémas + réseaux sociaux) a été envisagée. Cependant, dans l'immédiat, ce moyen d'information n'a pas été retenu en raison des coûts très importants que cela impliquerait et en termes également de ressources internes, qui étaient insuffisantes pour les réaliser.

- Quel montant a été alloué pour cette campagne?

Moins de CHF 10'000.- entre le matériel et les défraiements, car l'essentiel du travail a été fait à l'interne.

- Quelle stratégie concrète a été mise en œuvre pour appliquer l'article 12, chiffre 3, de la loi cantonale sur la gestion des déchets?
- Combien de personnes ont été verbalisées à ce jour?

La Police locale a verbalisé:

- par 38 amendes d'ordre pour abandon de petits déchets (OAOFR501). Selon les indications des agents, au moins un quart des infractions concerne l'abandon des mégots sur la voie publique;
- 5 amendes d'ordre pour abandon d'ensemble de petits déchets (OAO FR502);
- 54 ordonnances pénales pour déchets sur le domaine public.

- Quels espaces publics ont été prioritairement visés par ces mesures de répression? S'agit-il de la gare, des arrêts de bus, des places de jeu ou d'autres lieux particulièrement exposés au littering?

Le Conseil communal a ciblé les arrêts de bus, les places de jeux du Domino, du quartier d'Alt (le jardin anglais notamment) et la rue du Criblet, en priorité.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

- Quel type de problèmes rencontrent ces points de collecte: erreurs de tri, dépôts sauvages, autres?

  Les problèmes dans les points de collecte sont principalement des dépôts sauvages. Il y a parfois des erreurs de tri et l'utilisation de la poubelle publique comme poubelle privée.

- Ces comportements reflètent-ils un déficit d'information, ou mettent-ils également en lumière des lacunes plus générales dans l'appropriation des bons gestes à adopter, faute d'une éducation civique suffisante? Ou s'expliquent-ils plutôt par un manque d'infrastructures, notamment de bennes adaptées pour les plastique?

  D'emblée, il convient de relever qu'aucune étude, ou autre examen approfondi, n'a été mené de la part de la Ville permettant, sur une base scientifique et objective, de répondre à ces questions. Les réponses découlent dès lors plutôt d'une appréciation subjective de la part des différents intervenants sur le terrain, lesquelles relèvent que plusieurs paramètres pourraient intervenir:

  - méconnaissances de la façon de trier des déchets,;
  - manque de sens civique;
  - éviter d'acheter des sacs taxés;
  - éloignement du site des Neigles.

  Sur cette base, différentes solutions sont actuellement examinées au niveau de la Voirie, à l'instar d'une phase-test pour une déchetterie mobile. Ce complément qui, je rappelle, trouve son origine dans un postulat émanant du Conseil général, pourrait permettre de rapprocher le site des Neigles des habitant·e·s, et devrait ainsi leur permettre de déposer correctement une partie de ce qui est abandonné actuellement dans les points de collecte, notamment les casseroles, le sagex, etc. A plus long terme, évidemment, on continue d'étudier la possibilité de déménager la déchetterie du site des Neigles.

Grady Véronique (PLR). Lorsque l'on veut vraiment faire une campagne de communication, on diversifie les canaux. Là, je trouve que c'est un peu léger. Cela dit, je tiens à remercier la rapidité avec laquelle vous avez traité cette question.

- n° 337 de Mme Margot Chauderna (Vert·e·s) relative au positionnement du Conseil communal envers l'appel à la paix à Gaza lancé par diverses villes romandes et parlements

Chauderna Margot (Vert·e·s). Chaque jour, la situation humanitaire en Palestine devient plus atroce. La communauté internationale a exigé à plusieurs reprises du gouvernement israélien de mettre fin aux violences et de respecter le droit international. Malgré les appels et les mobilisations de la population civile au niveau international comme en Suisse, le gouvernement Netanyahou continue de perpétrer un génocide et le Conseil fédéral se mure dans un silence complice, en tout cas jusqu'à environ 18.00 – 18h.30 heures aujourd'hui où il a bougé un orteil et publié quelque chose.

Il est affreusement tard pour agir, mais il est encore temps de passer du bon côté de l'histoire. Il y a pile une semaine, les villes de Lausanne et Genève, ainsi que le Parlement jurassien, ont lancé un appel urgent au Conseil fédéral pour qu'il porte immédiatement "une voix forte et claire sur le sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire". Dès lors, les appels des villes et parlements se multiplient, et d'autres villes sont exhortées à s'associer à ce positionnement (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Delémont entre deux se sont aussi associés).

Ma question est donc de savoir si la Ville de Fribourg a été contactée pour se rallier à cet appel et mettre la pression au Conseil fédéral? Si oui, est-ce qu'elle s'y joindra, et vite?

Steiert Thierry, syndic. À la première question, nous pouvons répondre par l'affirmative. Effectivement, la Ville de Fribourg a reçu une lettre datée du 21 mai 2025. Elle est signée par Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne et Christina Kitsos, maire de la ville de Genève. Elle demande à la Ville de Fribourg, ainsi qu'à d'autres Villes, de signer la déclaration qu'ils ont formulée de manière extrêmement soigneuse et aussi très respectueuse de tous les intérêts humanitaires touchés par cette crise. Dans ce sens-là, le Conseil communal a décidé, pas plus tard que hier, lors de sa séance hebdomadaire, de se rallier à cette démarche et à signer cette lettre également.

Chauderna Margot (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse. Merci, enfin!

- n° 338 de M. David Krienbühl (PLR) relative au respect du planning des travaux d'aménagement des routes connexes à la patinoire communale, soit l'allée du Cimetière, le chemin Saint-Léonard, ainsi que les arrêts de bus attenants à la patinoire P1 de la rue de Morat (Message n° 50 ; 2021-2026)

Krienbühl David (PLR). Dans moins d'un an, Fribourg accueillera le Championnat du monde de hockey, avec 30 matchs à l'affiche, dont deux quarts de finale, à moins de deux kilomètres d'ici.

En avril dernier, nous avons voté le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des routes connexes à la patinoire communale P2, ainsi que pour les arrêts de bus attenants à la patinoire P1 de la rue de Morat. Selon le planning — prévisionnel, il est vrai — l'exécution des travaux était annoncée pour ce mois. Or, il semblerait que ceux-ci n'ont toujours pas commencé. Le groupe libéral-radical s'en inquiète. Ce retard risque-t-il de compromettre l'accessibilité du site de Saint-Léonard durant l'événement? Quelle image souhaitons-nous donner aux visiteurs du monde entier?
Du 15 au 31 mai 2026, Fribourg devra se montrer sous son meilleur jour, une ville accueillante, fonctionnelle, et non paralysée par des chantiers compliquant la circulation des piétons, des transports publics et des partenaires de l'événement. L'organisation d'un championnat du monde impose des exigences claires : l'aménagement du périmètre autour de la patinoire doit répondre aux besoins logistiques liés à l'événement. Nous avons l'impression que l'ampleur de ces besoins est parfois un tout petit peu sous-estimée: camions-régie, câbles, infrastructures techniques, tout cela nécessite une planification rigoureuse.

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je vous rappelle que la contrainte en termes d'événements sur le planning des chantiers n'est pas le championnat du monde de hockey en mai 2026, mais avant tout le championnat régulier de hockey sur glace. Cela fait que la fenêtre pour intervenir est de toute manière limitée à la période fin mai – début juin à fin août – début septembre, indépendamment de toute question de championnat du monde d'hockey sur glace ou pas. Cela étant, le projet a été mis à l'enquête le 4 octobre 2024. Dans le délai légal, aucune opposition et aucun recours n'ont été déposés.

Nous avons donc remis la demande d'approbation des plans définitifs sur la loi cantonale sur la mobilité en date du 2 décembre 2024 au Canton. Nous avons reçu un retour juste avant Pâques, après le vote du Conseil général, avec des préavis défavorables de la part de certains services. Sur cette base-là, il a été décidé de compléter et de préciser certains éléments du dossier, et une demande de démarrage anticipé des travaux a été déposée auprès du Canton, à l'instar de ce qui a été fait aussi pour la place du Pertuis. C'est quelque chose d'absolument usuel et également effectué auprès d'autres communes. Je précise que la demande de démarrage anticipé des travaux concerne uniquement l'allée du Cimetière, sachant que les préavis défavorables reçus dans le cadre de la procédure d'approbation des plans par le Canton concernent en priorité l'aménagement du chemin Saint-Léonard. En outre, le planning prévoyait de toute façon de débuter les travaux par l'allée du Cimetière pour assurer l'accès au parking Saint-Léonard, notamment. Suite aux compléments transmis au Canton, les retours sont plutôt favorables pour un démarrage anticipé des travaux à l'allée du Cimetière. Par contre, nous sommes toujours en attente d'une détermination d'une entité qui a émis un préavis défavorable. Aussi, en fonction de l'état d'avancement des discussions et de la réception de cette détermination, respectivement de la décision concernant la demande de démarrage anticipé des travaux, les travaux devront débuter le 10 juin 2025 au plus tard, ceci afin de pouvoir assurer que le phasage va être calé avec le championnat suisse de hockey, qui est prévu pour le 9 septembre 2025, sauf erreur. Si un tel démarrage ne peut pas se faire jusqu'au plus tard au 10 juin 2025, la décision a déjà été prise de repousser tout le chantier d'une année, afin de permettre la bonne tenue tant du championnat suisse de hockey sur glace que le championnat du monde.

Pour répondre plus précisément aux deux questions posées: non, ce planning ne risque pas de compromettre l'accessibilité du site Saint-Léonard durant le championnat du monde de hockey 2026 et le Conseil communal souhaite donner aux visiteurs du monde entier l'image suivante: "Ici, c'est Fribourg".

Krienbühl David (PLR). Je vous remercie pour la réponse très précise avec le calendrier, les différents phasages, les demandes anticipées, etc. Effectivement, "ici, c'est Fribourg" et je me réjouis que l'on puisse accueillir tous ces visiteurs internationaux à Fribourg, dans moins d'une année, dans les meilleures conditions possibles.

- <u>n° 339 de Mme et M. Grégory Grin (PLR) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) relative au relogement de l'école de cirque Toamême à Fribourg</u>

Grin Grégory (PLR). Depuis plus de 25 ans, l'école de cirque Toamême offre à Fribourg une activité artistique, éducative et sociale unique en son genre. Elle rassemble chaque semaine près de 500 enfants, jeunes et adultes autour des arts du cirque, et rayonne au niveau national et international grâce à ses tournées de création.

Comme l'indique La Liberté du 20 mai 2025, cette école va perdre ses locaux actuels à la Maigrauge d'ici 2028, à la suite d'une décision de Groupe E de réaffecter le bâtiment. Le directeur et la présidente de Toamême parlent clairement de risque pour la survie de l'école. Les besoins pour un relogement sont précis : entre 300 et 1'600 m², avec une hauteur de plafond de 8 à 12 mètres pour les disciplines aériennes.

Dans l'article, la Ville de Fribourg affirme vouloir "essayer de faciliter" la recherche de locaux. Or, au vu de l'urgence et de l'importance de cette structure pour la jeunesse, la culture, le vivre ensemble et l'image de Fribourg, cette formulation interroge.

Notre question est donc la suivante: le Conseil communal compte-t-il réellement se limiter à "essayer de faciliter" la recherche de nouveaux locaux pour Toamême, ou envisage-t-il de jouer un rôle plus actif dans la mise à disposition concrète d'un lieu adapté à cette école de cirque emblématique, afin d'assurer sa pérennité à Fribourg?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je réponds à propos de la citation pour préciser le sens de cette intervention. Evidemment, si la Ville de Fribourg disposait des mètres cubes nécessaires au bon exercice du secteur-même, d'autres termes auraient été utilisés. Vous pouvez donc en déduire qu'en l'état actuel, la Ville ne dispose pas, comme pour beaucoup d'autres demandes similaires, des mètres carrés – respectivement des mètres cubes – disponibles immédiatement, "d'un jour à l'autre". De toute manière, la Ville va faciliter la question en mettant en lien l'association avec d'autres propriétaires. Nous sommes au début des réflexions et elles nécessitent des coordinations approfondies entre différents services. C'est sous cet angle-là qu'il faut comprendre le terme "faciliter". Nous n'avons pas encore la solution toute faite avec des locaux que l'on peut mettre tels quels à disposition du jour au lendemain et qui répondent aux besoins du cirque Toamême. Je laisse le directeur de la Culture compléter mes propos.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Le Service de la culture est en contact régulier avec le cirque Toamême. Le dernier échange date de mai, suite à cette problématique. Nous tenons à affirmer que le cirque est un acteur essentiel pour le développement des arts circassiens et pour la diversité de l'offre culturelle destinée à la population.

À la Culture, on a régulièrement affaire à des problématiques d'espace, sous toutes leurs formes. La commission des locaux s'occupe de l'attribution gratuite aux associations qui en ont besoin. Ici, il s'agit d'un volume très différent, qui ressemble plus à ce dont le Carnaval a besoin. Eux aussi sont venus nous voir à une époque.

Essayer de faciliter, c'est assez la réalité, mais concrètement, on appuie le plus possible. Cela veut dire que l'on prend le relais, on mobilise nos contacts. On fait tout ce que l'on peut, mais toujours est-il que l'on n'a pas de matière décisionnelle. Ça été le cas par exemple pour la caserne la Poya, où plusieurs actions se sont faites directement par l'État, et nous, on essaie de soutenir au maximum. Les leviers ne sont pas entre nos mains, malheureusement, mais on va suivre ce dossier de près.

Grin Grégory (PLR). Comme je suis dans un bon jour, Mme la présidente, on va dire que vous allez réussir à me faire dire quelque chose que votre prédécesseur n'avait pas réussi. Je suis satisfait de la réponse.

- n° 340 de Mme Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) relative à la diffusion des informations au sujet des activités extrascolaires

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Il est parfois difficile d'attirer des enfants, en âge de scolarité obligatoire, à participer à des activités extrascolaires telles que des randos découvertes de l'environnement, des goûters scientifiques, des expériences artisanales ou des ateliers au musée.

L'information concernant ces activités n'atteint pas tous les parents et les enfants sont trop jeunes pour s'informer eux-mêmes. Résultat: ces activités sont souvent fréquentées par des enfants déjà habitués à participer à de telles manifestations dans le cadre familial.

L'école obligatoire, qui réunit les enfants de toutes origines socioculturelles, représente un levier potentiellement important pour faire connaître des opportunités, donner accès à des activités formatives culturelles, artistiques, éducatives ou sportives portées par des associations ou des administrations. C'est une des missions de l'école que de favoriser l'égalité des chances et d'accès aux ressources.

Ma question est la suivante: est-ce que les organismes proposant de telles activités peuvent transmettre des informations, des flyers par exemple, aux enfants à travers l'école? Et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 341 de M. Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) relative à la mise à l'enquête de la requalification du Bourg (étape 2) incluant la réglementation locale du trafic ainsi que la signalisation dans ce périmètre

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Je pose cette question non seulement en tant que membre du Conseil général, mais également en tant que président de l'Association de la défense des intérêts du quartier du Bourg.

Le 17 novembre 2017, avec la Feuille officielle n° 46, était publiée la réglementation locale du trafic, dans le cadre de la requalification du Bourg, étape 1. A quelle date le Conseil Communal mettra-t-il à l'enquête la requalification du Bourg, phase 2, incluant la réglementation locale du trafic et de la signalisation. De façon induite, profitera-t-il de l'occasion pour mettre à jour l'ensemble de la signalisation des zones concernées, en incluant la desserte de la Grand-Rue et des accès annexes?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Le planning prévisionnel pour la mise à l'enquête du Bourg, étape 2, prévoit de passer à la mise à l'enquête publique entre fin 2025 et début 2026. Comme pour tous les dossiers d'enquête de ce type, il comprendra également le plan de signalisation. Il est coordonné avec les procédures de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), notamment par rapport aux autres éléments que vous avez évoqués.

Les modifications qui seront apportées d'un point de vue de l'aménagement des règles de circulation, qui seront mises à l'enquête, concernent uniquement le périmètre 2. Aussi, la Grand-Rue

et les ruelles qui y mènent n'en font pas partie. Par conséquent, elles ne font pas partie non plus du dossier mis à l'enquête. Il s'agit uniquement des éléments situés à l'intérieur du périmètre 2, dont vous pouvez consulter les détails sur le site internet de la Ville.

Pour conclure, je vous rends attentifs à la date du 5 juillet 2025, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore notée dans leur agenda. Ce jour-là aura lieu l'inauguration des festivités du Bourg, étape 1, auxquelles vous êtes toutes et tous cordialement invité·e·s, tout comme la population fribourgeoise.

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 342 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la mise à disposition du sous-sol communal pour le chauffage à distance et aux éventuelles contreparties financières perçues par la Ville

Murith Simon (Le Centre/PVL). Le réseau de chauffage à distance s'étend dans les sous-sols de la ville de Fribourg. Bien que cette extension soit souhaitée en vue d'un approvisionnement que l'on espère plus sûr et plus durable, avec des énergies renouvelables locales, elle entraîne des travaux lourds pour la population et les activités commerciales en ville de Fribourg. A la fin, il s'agit d'une mise à disposition permanente et totale du sous-sol de la ville de Fribourg, qui fait partie de l'espace public, à des entreprises qui en profitent pour accomplir une activité a priori lucrative. Cette mise à disposition devrait faire l'objet d'une contrepartie financière, comme c'est le cas pour n'importe quelle autre personne privée.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Qui sont les propriétaires des installations de chauffage à distance sur, ou plutôt sous, le territoire communal?
- Où figurent les revenus des taxes d'empiétement qui seraient perçus liés à l'installation du CAD dans les comptes et à combien se chiffraient-ils en 2024?
- Dans le cas où la Commune ne perçoit pas de taxe d'empiétement pour toutes ces installations de chauffage à distance, pour quelle raison le fait-elle et sur quelle base (contrat, base légale,...)?

Je pose ces questions parce que, d'après ce que j'ai pu lire dans les comptes, le seul poste qui pourrait correspondre affiche un revenu de CHF 3'375.-, ce qui me semble particulièrement faible.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Les questions posées s'inscrivent dans un cadre général définit par le PAL, et plus particulièrement par son plan directeur des énergies qui présente des zones énergétiques, dont certaines obligent le raccordement au CAD sous réserve qu'une solution économiquement supportable puisse être démontrée. La matérialisation de cette intention se retrouve dans le règlement communal d'urbanisme (RCU) aux articles 337 relatif aux périmètres et 339 pour ce qui concerne les prescriptions énergétiques.

Il importe de relever qu'il n'y a pas d'exclusivité pour Groupe E Celsius, mais qu'à ce jour aucun autre fournisseur de CAD n'a fait une demande sur le territoire de la ville. Les propriétaires de ces

conduites CAD sont donc le Groupe E Celsius. A noter que l'on retrouve quelques CAD privés également sur le domaine public. Ce sont évidemment les mêmes qui restent propriétaires.

La question de l'impact financier sur le consommateur a une importance dans la réflexion menée par le Conseil communal. En effet, le prix du fournisseur de CAD doit impérativement être concurrentiel pour ne pas bénéficier d'une dérogation pour un chauffage fossile. Dès lors, pour cette raison, la perception d'une taxe relative à l'usage du domaine public n'est pas exigée.

La perception d'une taxe pour l'utilisation du domaine public serait inévitablement reportée sur les consommateurs avec le risque de rendre le prix non concurrentiel et de permettre la justification de chauffages à gaz, ce qui n'est pas souhaité dans la stratégie énergétique de la Ville de Fribourg.

Seule une taxe relative à l'empiétement pour les fouilles est prélevée. On la retrouve sur la rubrique budgétaire 520.4240.00. Ce modeste émolument administratif de CHF 125.- est le même pour tous les chantiers en ville sur le domaine public, y compris pour les raccordements privés au réseau d'eaux usées.

En conséquence, le CAD bénéficie d'une situation à bien plaire d'utilisation du domaine public. Il en va de même pour tous les autres services se trouvant sur le domaine public (électricité, eau, télécommunication, fibre optique, réseau informatique, etc.).

Concernant Groupe E Celsius, une convention-cadre a été passée avec la Ville de Fribourg au mois de mai 2021. Elle concerne la mise à disposition du domaine public, l'exécution des travaux, les responsabilités, le déplacement des conduites et les différentes autorisations.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je ne suis pas satisfait de la réponse. Je suis plutôt choqué que l'on puisse comme ça donner notre territoire à un acteur privé, et gratuitement. Je comprends l'intention derrière tout cela, mais quand on regarde comment le Groupe E gère les choses, ça interpelle quand même. D'autant plus que ce ne sont pas non plus les chantiers qui avancent à la vitesse que l'on souhaiterait.

À chaque fois que l'on pose des questions sur ce sujet, le Conseil communal dit "Ce n'est pas nous, c'est Groupe E". Je trouve que c'est un peu cavalier de se dédouaner comme ça, en se cachant derrière Groupe E, tout en leur laissant carte blanche sur tout ça.

On pourrait au moins exiger de leur part un tout petit peu d'accélération, ou au moins une compensation financière.

- <u>n° 343 de M. Nicolas Violi (PS) relative à l'avenir de l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur·e·s non-accompagné·e·s sur le site de la Poya</u>

Violi Nicolas (PS). J'aimerais poser une question concernant le site de la Poya.

Suite à la lecture d'un courrier de lectrice dans La liberté de Mme Torrent, présidente de l'association ParMi, j'ai été fortement interpellé. En effet, elle regrette que dans les discussions concernant l'avenir du site (dont une partie, les pavillons, appartient à la Ville et l'autre, la place d'armes, au

Canton), on parle de toutes sortes de projets, mais jamais d'une utilisation importante qui semble d'office considérée comme provisoire: l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur·e·s non accompagné·e·s. Il se trouve qu'en ce moment, le site est utilisé en partie comme foyers hébergements cantonaux. Il y a deux structures, une pour les majeurs (parce qu'ils ont fermé Charmey et Enney) et une pour les mineur·e·s non accompagné·e·s. Les mineur·e·s depuis début 2024 et les majeur·e·s depuis ce printemps. Avant, il y a aussi eu un centre fédéral qui a duré moins d'une année. La Ville fournit quant à elle un terrain et des hébergements sur le terrain adjacent. Il semblerait que les lieux destinés à l'accueil des migrant·e·s aient toujours un caractère provisoire. Ainsi, ces personnes sont déplacées d'un endroit à l'autre, là où il y a de la place. Cela crée un flou et une difficulté à avoir des lieux véritablement adaptés, où on chercherait à créer une structure pérenne, connue et comprise par les citoyen·ne·s. La question de la migration ne va pas s'arrêter ces prochains mois ou années. Ces jeunes présent·e·s dans notre ville sont nombreux·euses à suivre des formations et s'intègrent déjà dans notre société. Lors des discussions citoyennes pour parler de l'avenir du lieu, la possibilité d'intégrer les migrant·e·s durablement dans ces lieux et de faire des aménagements pour les rendre plus adaptés a été évoquée. L'autrice du courrier déplore qu'il n'y ait aucune trace de ces réflexions citoyennes dans les projets et dans la presse.

La question que j'aimerais poser au Conseil communal touche donc un thème qui est entre les compétences de la Ville et celles du Canton. Néanmoins, même si l'accueil des migrants est cantonal, le fait est qu'ils cherchent des locaux. D'autre part, en tant que Ville, nous pouvons aussi nous engager et demander au Canton de s'impliquer dans notre engagement. Je reviens donc vers vous avec une série de questions:

- Qu'est-ce qui est prévu pour ces foyers pour ces prochaines années?
- Pourquoi la Ville ne profite pas de son site pour en faire une vraie structure d'hébergement digne et durable pour ces personnes?
- La Ville prenant en charge une partie de ces logements ne pourrait-elle pas se coordonner avec le Canton et au moins demander au Canton de continuer de fournir des locaux pour la même mission sur le site qui lui appartient?
- Est-ce que nous, comme Ville, on ne pourrait pas investir pour leur donner une place dans tous les cas dans le nouveau projet de la Poya, construire un bâtiment si nécessaire, se munir en tout cas d'une structure fixe et de bien organisée?
- En somme que pouvons-nous faire pour que ces personnes ne soient pas oubliées dans les projets futurs du site de la Poya?

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal répondra dans la mesure du possible lors de la prochaine séance à cette salve de questions. Néanmoins, je dois réserver, vu l'ampleur du traitement de ces questions, la possibilité d'y répondre éventuellement à une séance ultérieure.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 344 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la gentrification induite par les rénovations d'immeubles de la rue Marcello dans le quartier d'Alt

Jordan Samuel (PS). J'avais préparé une question qui allait dans le même sens que celle déjà posée par notre collègue M. Chauderna concernant la situation à Gaza et l'inaction du Conseil fédéral. Je vous épargnerai donc son développement. Je me réjouis d'apprendre ce soir que la Ville de Fribourg va prendre le train en marche. J'aurais cependant préféré que notre exécutif fasse œuvre de pionnier humanitaire, alors qu'il en avait été invité par un postulat, plutôt que de se contenter d'un rôle de suiveur. Je remercie néanmoins sincèrement le Conseil communal d'avoir réévalué son appréciation de la situation. Mieux vaut tard que jamais et je vous en suis sincèrement reconnaissant, merci. J'en profite également pour féliciter nos collègues du Grand Conseil fribourgeois qui, il y a quelques jours sur ces mêmes bancs, ont voté une résolution en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza. Merci doublement Fribourg.

Je me fais ici le porte-parole d'habitant·e·s du quartier d'Alt. Les immeubles dits de la Rentenanstalt, sis à la rue Marcelo, sont en rénovation. L'ensemble locatif compte une huitantaine de logements. Les propriétaires ont proposé deux options aux locataires: quitter leur appartement le temps des travaux ou déménager. Il a été annoncé aux locataires qui resteraient que les loyers seraient majorés de 25%. A la suite de cette annonce, une grande majorité des locataires actuels ont quitté le quartier ou la ville pour un autre logement. Des contribuables en moins. De nombreuses familles habitaient dans ces immeubles depuis longtemps et étaient attachées au quartier l'Alt. Ces rénovations vont participer à un changement de la typologie des habitant·e·s du quartier, en privilégiant celles et ceux qui ont davantage de moyens financiers.

1. Dans ce genre de situations qui semble s'intensifier en Suisse, selon un article du journal Le Temps du 27 mai 2025, la Ville de Fribourg bénéficie-t-elle d'un levier par rapport aux propriétaires d'immeubles locatifs pour tempérer ces phénomènes de gentrification?
2. Si tel n'est pas le cas, qu'est-il possible de mettre en place à l'avenir – au niveau de la politique de logement – pour ne pas pénaliser les familles à faible et moyen revenus lors de rénovations à haute valeur ajoutée?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je vais essayer d'être le plus bref possible, même si évidemment la question a toute son importance. Les membres du Conseil communal sont régulièrement intervenus par rapport à cet élément-là, tout en précisant que ce n'est pas le premier grand immeuble avec des logements en ville de Fribourg qui se retrouve dans une situation semblable. Sauf erreur, il n'y pas si longtemps, un article dans les Freiburger Nachrichten a fait état d'un autre cas de figur dans le quartier du Schoenberg.

Actuellement, la Ville ne dispose d'aucun levier, il faut être clair. En effet, le Grand Conseil a refusé à plusieurs reprises de voter une loi cantonale sur le logement, qui aurait pu ancrer des bases légales permettant certains leviers. D'autre part, au niveau de la Ville de Fribourg, le Conseil général attend toujours la réponse du Conseil communal à une proposition, il me semble de la législature précédente, en lien avec l'introduction d'un règlement sur la politique du logement. Aussi, actuellement, les leviers n'existent pas. Par contre, effectivement, dans le cadre des travaux sur sa politique de l'habitat et du logement, le Conseil communal est en train d'examiner différents éléments. Cette question-là fait partie aussi des points qui sont examinés par le Conseil communal.

En temps voulu, nous verrons si une décision du Conseil général est nécessaire. Si ce n'est pas le cas, ils seront présentés à titre informatif.

Je ne peux pas en dire plus en l'état, si ce n'est que, effectivement, aujourd'hui, la Ville ne dispose pas de levier.

Jordan Samuel (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 345 de M. Samuel Jordan (PS) relative à une éventuelle acquisition par la Ville du périmètre de la Poya

Jordan Samuel (PS). Récemment, l'Etat de Fribourg a proposé à la Ville la vente de la prison centrale, située à la Neuveville. Sachant que l'Etat semble vouloir se séparer de biens dans le domaine de la sécurité et sachant qu'il met en œuvre un programme d'économie, qu'en est-il d'autres biens immobiliers liés à la sécurité? Je veux parler ici des bâtiments de la Poya et des terrains alentours. Pour rappel, ce terrain situé au cœur du territoire communal appartenait jadis à la Ville, qui l'avait cédé à L'Etat pour y construire une caserne.

1. La caserne n'étant plus en fonction, comme le sera bientôt la prison, l'Etat de Fribourg a-t-il également formulé, en cette période d'austérité cantonale, une proposition de vente à la Ville pour le périmètre de la Poya?
2. Si tel devait être le cas, maintenant ou dans le futur, la Ville de Fribourg serait-elle prête à entrer en matière, par le biais d'un achat, d'un échange de terrain ou de tout autre arrangement?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Concernant votre première question, je pourrais vous répondre: non. Cela implique que la deuxième question tombe.

Toutefois, je peux quand même rajouter que nous sommes en discussion de manière régulière avec l'État sur divers biens immobiliers. Celui-ci n'a jamais été mis sur la table par le propriétaire. On peut donc supposer qu'il ne veut probablement pas s'en séparer. Preuve en est peut-être le programme d'occupation temporaire du site et le développement d'un masterplan.

La Ville entrerait toutefois probablement en matière pour analyse si l'Etat devait faire une offre de ce type. On a d'ailleurs pu manifester notre intérêt déjà par le passé.

Jordan Samuel (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 346 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'impact du Programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) sur les finances et les prestations de la Ville de Fribourg

Vonlanthen Marc (PS). Ma première question concerne le programme d'assainissement des finances de l'État, dont la consultation est ouverte jusqu'au 15 juin 2025.

1. Le Conseil communal répondra-t-il à la consultation? J'imagine que oui, mais est-il possible d'en connaître la teneur?
2. Le Conseil communal a-t-il estimé les pertes financières annuelles et cumulées sur les trois ans de ce programme d'assainissement des finances? Si oui, quels sont les montants et si non pourquoi?
3. Le Conseil communal entend-il compenser les pertes financières pour maintenir les prestations, notamment dans les domaines très sensibles qui touchent des personnes précarisées ou des familles, telles que l'aide sociale ou l'accueil extrascolaire?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal répondra à la consultation, mais il n'en connaît pas encore la teneur puisqu'il en sera saisi lors de sa séance du 10 juin 2025. Par ailleurs, nous agissons aussi via l'Association des communes fribourgeoises, qui a organisé un workshop avec les différents directeurs des finances des communes du canton. L'estimation actuelle de l'impact sur notre commune est négative, entre CHF 2 et 2.5 millions.

Toutefois, il s'agit de la toute première mouture. Maintenant, il y a une consultation et l'État peut modifier son projet suite à la consultation. Ensuite, ce projet peut encore être modifié au Grand Conseil. Il y a donc encore pas mal d'étapes à venir, et ça me permet de faire le lien avec votre troisième question. Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour prendre des mesures correctives, tant que nous ne savons pas quelles seront les mesures qui entreront effectivement en vigueur.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis dans l'attente de réponses plus précises, mais je comprends bien que la question était peut-être un peu prématurée à ce stade-là.

- <u>n° 347 de MM. Marc Vonlanthen (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative au concept de durabilité du Tour de Romandie à Fribourg</u>

Vonlanthen Marc (PS). C'est une question que je pose en collaboration avec mon collègue F. Yerly-Brault.

Le 30 avril dernier, le Tour de Romandie faisait étape à Fribourg. Selon la directive du Conseil communal sur la durabilité, les manifestations de plus de 1'000 personnes sont tenues d'établir un concept de durabilité incluant différentes mesures obligatoires et recommandées. Nous aimerions les réponses aux questions suivantes:

1. Comment les différentes mesures ont été évaluées par le Conseil communal?
2. Le concept de durabilité est-il accessible au public? Dans l'affirmative, où peut-il être consulté? Dans le cas contraire, pourquoi ne l'est-il pas?
3. Au-delà de l'élaboration du concept, comment les mesures prévues ont-elles été concrètement mises en œuvre par les organisateurs? Quels moyens de contrôle le Conseil communal a-t-il mis en place pour vérifier le respect de ces engagements?

4. A la lumière de cette première expérience, le Conseil communal estime-t-il que l'exigence d'un concept de durabilité est suffisante pour garantir un impact environnemental réduit lors de manifestations de cette ampleur?
5. Quels aspects spécifiques ont été identifiés par le Conseil communal et qu'il conviendrait de renforcer ou de surveiller de manière plus systématique dans l'évaluation de la durabilité des futures grandes manifestations?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

- Comment les cinq mesures obligatoires et, si possible, les deux mesures recommandées ont été évaluées?

Elles ont tout simplement été évaluées par REPER, la Police cantonale et la Police locale, puisque, d'après la directive dont vous venez de parler, le Conseil communal a délégué, a REPER les aspects durables des manifestations, et nous avons donc un rapport en lien avec le label Smart. Le Tour de Romandie 2024 a même eu un rapport avec une classification Smart Event Plus et ce rapport final de clôture, qui parle de ces cinq mesures, est terminé, on l'a reçu le 26 mai 2025. Je peux vous en lire des phrases génériques. Selon REPER, la grande majorité des mesures étaient parfaitement respectées, l'ambiance était très conviviale, la consommation de boissons alcoolisées était modérée. Malgré une foule importante, les lieux ont été parfaitement nettoyés à la fermeture. Un tel événement génère par définition un nombre important de déchets. Concernant les goodies, une partie d'entre eux étaient emballés dans du plastique. En revanche, d'autres s'inscrivaient dans une visée plus durable et utile. Le rapport parle de chapeaux et de casquettes. Nous avons senti une attention particulière de la Ville sur la question de la durabilité, un engagement important pour la mise en place des mesures du Smart Event. Nous remercions la Ville de Fribourg pour son excellente collaboration, sa disponibilité. Pour ce qui est de la Police, cette manifestation faisait l'objet de dispositifs spéciaux conduits par la Police locale et la Police cantonale. Nous ne relevons pas de problèmes majeurs.

Pour ce qui est des cinq mesures obligatoires et recommandées, elles se retrouvent bien sûr dans ce rapport de 40 pages. Bien sûr, je ne vais pas vous le dire in extenso, mais vous dire que, par exemple, dans la durabilité et consommations, notamment sur cet aspect de mesures qui concernaient les contenants en verre, on a eu la notation de quatre étoiles sur cinq. Sur celle liée à la gestion des déchets, qui est une mesure obligatoire, quatre étoiles sur cinq. La mesure obligatoire liée à la vaisselle réutilisable, quatre étoiles sur cinq. Pour ce qui est de l'alimentation responsable, qui est aussi une mesure obligatoire, cinq étoiles sur cinq. Pour la mobilité douce, qui est également une mesure obligatoire, cinq étoiles sur cinq. Pour le stationnement, la circulation, cinq étoiles sur cinq. Et puis, dans les mesures recommandées, celles liées aux énergies renouvelables, cinq étoiles sur cinq. Toujours dans les mesures recommandées, achats durables, cinq étoiles sur cinq. Je ne vais bien entendu pas vous lire le rapport, mais vous préciser que le concept durabilité Smart Event Plus, complété par la Ville de Fribourg, concerne les activités qu'elle a elle-même organisées. Le périmètre d'action est, en revanche, limité en raison de l'approbation du Tour de Romandie dans les différentes villes-étapes.

J'ajoute encore que, comme je l'ai dit, la manifestation a été labellisée Smart Event Plus et le rapport d'évaluation est désormais en possession du Conseil communal. La plupart des mesures ne sont pas quantitatives en raison de la grande diversité des manifestations et de la difficulté d'établir des obligations généralisées. Les prérequis visent un minimum à atteindre et demandent une déclaration d'intention, qui est discutée avec REPER afin de fixer et adapter le curseur d'année en année. Les objectifs premiers du concept durabilité sont: inciter les organisations à intégrer la durabilité dans leurs événements, les former à ces questions et améliorer la qualité de leurs projets.

- Ce concept est-il accessible au public?

La directive sur la durabilité des manifestations est accessible sur le site internet de la Ville et les formulaires des préavis et de la labellisation sont, eux, sur le site de Smart Event. Les mesures prises et les rapports d'évaluation sont à disposition des organisatrices et des organisateurs uniquement, qui sont libres de les publier sur leurs canaux respectifs. Dans la mesure où la Ville est clairement organisatrice de cette manifestation, je ne vois aucune difficulté pour le Conseil communal de transmettre ce rapport, notamment en lien avec les dispositions de la législation sur l'information. Les manifestations labellisées sont communiquées à travers Smart Event. Ces événements sont soumis à un entretien préalable et un contrôle de terrain par REPER, la Police locale et la Police cantonale. Les manifestations d'une fréquentation inférieure à 1'000 personnes obtiennent un préavis de la part de REPER, et des contrôles aléatoires de terrain sont effectués par REPER et la Police locale.

- Au-delà de l'élaboration du concept, comment les mesures prévues ont-elles été concrètement mises en œuvre par les organisateurs?

Les mesures prises ou à prendre sont déclarées dans le formulaire, discutées, réévaluées, puis contrôlées, puisqu'ensuite, on trouve tous ces éléments dans le rapport d'évaluation. Cette année, la Ville a, par exemple, pris les mesures suivantes en matière de mobilité et d'alimentation:

Mobilité: promotion pour la population du canton de se déplacer en transports publics avec une offre promotionnelle via Fertig, promotion pour les VIP de venir en transports publics gratuitement également avec un partenariat Frimobil, suivi des flux de mobilité avec l'entreprise Matchday. Cette évaluation des flux n'est pas encore terminée, mais d'après le calendrier communiqué par l'entreprise, on devrait recevoir leur rapport d'analyse pour le 11 juin de cette année.

Alimentation: les restaurateurs présents dans le périmètre de la fête, qui se déroulait au boulevard de Pérolles, ont proposé des mesures de saison, locales, et variées pour tout le monde avec des options végétariennes et des adaptations pour les personnes qui sont victimes d'intolérances alimentaires notamment.

- Quels moyens de contrôle le Conseil communal a-t-il mis en place pour vérifier le respect de ces engagements?

Je me permets de vous renvoyer à ma deuxième réponse.

- A la lumière de cette première expérience, le Conseil communal estime-t-il que l'exigence d'un concept de durabilité est suffisante pour garantir un impact environnemental réduit lors de manifestations de cette ampleur?
- Quels aspects spécifiques ont été identifiés par le Conseil communal et qu'il conviendrait de renforcer ou de surveiller de manière plus systématique dans l'évaluation de la durabilité des futures grandes manifestations?

Je vais répondre de manière groupée. Pour le Conseil communal, le concept durabilité des manifestations ne régit pas l'accueil d'une manifestation sur le territoire communal, elle vise à augmenter l'implication de toutes les organisatrices et organisateurs en matière de durabilité, améliorer l'impact environnemental, sociétal, économique, selon les moyens. D'autres outils, bien entendu, pourraient être utiles pour établir une priorisation des événements sur le territoire. Ces notions sont actuellement en cours de réflexion au sein de l'administration. Actuellement, en phase pilote, par contre, l'utilisation de la Boussole 21 pour l'élaboration de ce type de projet permet d'ores et déjà d'obtenir une vision plus claire des impacts en matière de durabilité. J'ajouterai encore que, comme le prévoit l'article 12 RGP à son 4ème alinéa, c'est bel et bien dans une directive que ces éléments liés à la durabilité des manifestations sont réglés et que cette directive pourra être complétée ou révisée en fonction de l'évolution des pratiques en matière de durabilité.

Vonlanthen Marc (PS). Il m'est difficile de répondre si je suis satisfait de la réponse ou non. (Rires). Disons que je me réjouis de lire le détail dans le procès-verbal.

De ce que j'ai compris, le concept Smart Even Plus, c'était surtout la mise en place d'un concept et pas tellement le suivi des mesures. Aussi, je me réjouis de voir le rapport d'impact de ces mesures dont vous avez parlé.

Pour ce qui est de REPER, vous avez dit que cette association était chargée de faire le suivi et l'évaluation des mesures. Je ne mets pas du tout en doute ses compétences dans le domaine de la promotion de la santé, mais je pense que l'évaluation d'un concept de durabilité ne peut pas se limiter simplement à ça.

Quant au nombre d'étoiles qui évaluent les différentes mesures en tant que telles, pour moi, cela ne veut rien dire sans connaître les critères.

Je serais très content de voir ce rapport d'évaluation, et j'imagine que mon collègue aussi.

- n° 348 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative à l'avancée des travaux de la Transagglo sur le territoire communal

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). En 2013, l'objectif annoncé par l'Agglo était de terminer la TransAgglo d'ici 2022. Force est de constater que le timing annoncé initialement n'a pas été tenu. J'aurais donc aimé savoir quelle est la situation actuelle sur le territoire communal, concrètement :

- Quels sont les tronçons qui ont été réalisés?
- Quels sont ceux qui sont planifiés à court terme?
- Quels sont ceux qui ne le sont pas, pourquoi, et à quel horizon peut-on espérer voir l'inauguration du dernier tronçon de la TransAgglo en ville de Fribourg?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord, il faut savoir que le planning de l'Agglomération n'est pas forcément celui de la Ville de Fribourg. De plus, la TransAgglo, c'est 33 km de voies réservées à la mobilité douce, et les dix communes de l'agglomération reliées de manière continue, mais également 70 projets d'infrastructures, et plus de 100 millions d'investissements dans ces projets, soit un des projets cyclables les plus ambitieux de Suisse.

Deuxièmement, sur le territoire de la ville de Fribourg, deux axes de la TransAgglo sont prévus. Il y a l'axe Avry-Guin, qui concerne la route de Grandfey, sentier de la Caserne, sentier du Nord. Le tronçon de cet axe a déjà été réalisé avec encore un travail du Canton depuis 2020 pour améliorer la traversée de la rue de Morat. Il y a un deuxième tronçon: traversée du site Miséricorde, Tour-Henri. Ici, un travail du Canton depuis 2013. Un groupe de travail a été réactivé récemment, notamment en lien avec la construction de la nouvelle Faculté de droit, dont des membres dans cette enceinte font partie du COPIL.

Le projet TransAgglo - c'est le projet de travail interne au niveau de la Ville de Fribourg - comporte différents tronçons: avenue de l'Europe, carrefour Tivoli, rue Louis d'Affry, carrefour Richemond, avenue du Midi, carrefour et passage Cardinal, route de la Glâne, route de Beaumont. Ici, il y a différentes échéances selon les tronçons, en fonction des différentes deadlines et des différentes générations de programmes d'agglomération (2ème, 3ème, 4ème générations). Le planning prévisionnel prévoit des travaux en 2027, étant précisé que le carrefour Richemond est déjà réalisé. Le deuxième axe qui concerne les TransAgglo au niveau de la ville, c'est l'axe Marly, Belfaux, Corminboeuf. Ici, la vision en termes de planning des projets est moins bien définie. Certains tronçons font l'objet de projets, notamment le tronçon concernant le pôle Jura-Chassotte. Il s'agit ici d'un projet d'agglomération, projet qui, via la requalification de l'axe, a été inscrit en priorité C au programme d'agglomération de la 5ème génération, donc réalisé après 2036. Il y a un fort lien, évidemment, avec le projet de couverture de Chamblioux, grand projet que vous connaissez, et qui est piloté par l'Etat. A la clé, il y aura une votation populaire dans pas très longtemps. Nous aurons donc encore l'occasion d'en discuter. Autre tronçon: route du Jura, rue de Rome. Il s'agit d'un projet via une requalification de l'axe, qui a également été inscrit en priorité C du PA5, aussi réalisé après 2036. Le projet de requalification de la rue de l'Hôpital, c'est un projet de la Ville. La démarche participative a déjà commencé avec le premier atelier. Un deuxième atelier est prévu, sauf erreur, cet automne avec un démarrage des travaux prévu en 2027. Le projet de la Voie verte fait partie de la TransAgglo. Il y a déjà eu la mise à l'enquête et on doit impérativement commencer les travaux avant fin 2025, pour obtenir les subventions du PA3. Le dernier tronçon est celui qui concerne le Jardin botanique. Ici, aucun aménagement spécifique n'est prévu.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse complète et me réjouis d'apprendre qu'une grande partie de l'axe Avry-Düdingen devrait être réalisée d'ici la fin de la décennie. Je suis cependant un peu surpris de la durée de réflexion nécessaire au Canton pour la traversée de Miséricorde. Après 12 ans de réflexions, il serait gentiment temps de concrétiser.

Les délais annoncés pour le second axe sont en revanche moins réjouissants, même s'ils sont compréhensibles au vu des autres projets qui y sont liés.

- n° 349 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative aux critères éthiques des emprunts bancaires de la Ville

Dans sa réponse à la question n° 120 de cette législature, posée par Mme la présidente, sur l'emprunt auprès de la FIFA, le Conseil communal a mentionné des réflexions en cours sur des critères éthiques à prendre en compte lors d'emprunts. Mes questions sont les suivantes:

- Ces réflexions ont-elles abouti sur des mesures concrètes?
- Si oui, lesquelles?
- Si non, pourquoi? Et quand peut-on espérer qu'elles aboutissent?

N'ayant pas transmis ma question à l'avance et au vu de l'heure tardive, une réponse lors de notre prochaine séance me conviendra parfaitement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 350 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative au réaménagement de la route de la Fonderie et à la sécurité des enfants qui la traversent pour se rendre à l'école

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je me fais ici le porte-parole d'habitant·e·s du quartier de Pérolles.

Une opposition a été déposée contre le projet de réaménagement de la route de la Fonderie, au niveau du magasin de Chocolat Villars, car il ne garantit pas la sécurité des enfants qui traversent cette route pour se rendre à l'école depuis la route des Cliniques. Cette inquiétude rejoint les critiques formulées à l'égard du projet de zone 30 km heure dans le quartier. Ces aménagements risquent de provoquer un report de trafic sur la route de la Fonderie, avec une augmentation de la vitesse effective des véhicules passant d'une zone 30 à une zone 50.

Le projet souffre aussi d'un manque de cohérence globale pour l'ensemble du sud du quartier de Pérolles. Lors de discussions précédentes, la Ville avait annoncé un réaménagement complet de cette zone dans le cadre de la création d'une voie de mobilité douce sur l'ancienne voie ferrée, avec une surélévation de la chaussée, une limitation de vitesse et des aménagements sécurisés, à l'image de la place Georges-Python. Or, le projet mis à l'enquête en février dernier ne répond pas à ces engagements. Il se limite à déplacer légèrement le passage pour piétons sans réduction de la vitesse, sans surélévation de la chaussée et sans feux piétons. Ce type de dispositif est pourtant présent sur d'autres tronçons similaires de la route de la Fonderie, entièrement refaite en 2018.

Depuis plus de huit ans, des demandes ont été formulées pour sécuriser ce passage pour piétons avec des feux, conformément à la loi cantonale qui l'exige pour une route aussi fréquentée. Pourtant, rien ne bouge. Le Canton, propriétaire de la route, refuse de réduire la vitesse, tandis que la Ville

rejette l'installation de feux. Ce blocage est d'autant plus préoccupant que l'arrivée prochaine de la voie de mobilité douce entraînera un afflux de cyclistes à cet endroit précis. La situation est déjà dangereuse, des accidents avec blessés graves ont eu lieu et plusieurs situations à haut risque ont été observées. Dans un quartier voisin, au Schoenberg, un enfant a récemment perdu la vie dans des circonstances comparables. Sur la route de la Fonderie elle-même, une fillette de cinq ans a été renversée il y a deux ans.

Avec le nouveau règlement cantonal sur la mobilité, des mesures comme les feux piétons, une passerelle ou un passage souterrain sont désormais obligatoires dans ce type de configuration. Il est donc urgent d'agir pour sécuriser ce passage avant qu'un drame ne se produise, en installant des feux piétons conformes à la législation.

Mes questions sont simples:

- Que va faire le Conseil communal pour sécuriser la route de la Fonderie pour les enfants? Et surtout, quand va-t-il enfin le faire ?
- Est-ce qu'une action du Conseil communal ne pourrait pas aider à la levée de cette opposition contre le projet de réaménagement de la route de la Fonderie?

Je vous remercie d'avance pour les habitant·e·s du quartier qui seront heureux·euses d'avoir enfin un retour.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Vous avez vous-même décrit que tous les éléments que vous venez d'évoquer, sauf erreur, font partie intégrante d'une des oppositions au projet Voie verte TransAgglo. Je peux vous confirmer que la séance de conciliation avec l'opposant en question a déjà eu lieu. Suite à cette séance de conciliation, comme dans n'importe quelle autre procédure dans ce cas de figure, évidemment, la Ville va examiner les différents griefs des opposants.

Vous comprendrez que l'on ne va pas donner maintenant l'avis de la Ville sur un sujet qui fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours. Ce que je peux dire à ce stade, c'est que lorsqu'il s'agit de sécurité, les services de la Ville examinent ces questions avec le plus grand soin. Je laisserai d'ailleurs le directeur de la Police locale et de la Mobilité compléter.

Vous connaissez bien l'endroit et vous savez très bien que la Ville n'est pas propriétaire, ni de la route de la Fonderie, ni de toutes les parcelles alentours. Evidemment, quand on ne maîtrise pas totalement le foncier, on est toujours un peu "tributaires" de certaines contraintes imposées par les propriétaires privés.

Je vous remercie d'ailleurs encore, au nom du Conseil Communal, d'avoir validé hier soir le message concernant l'esplanade de La Poste, où justement la Ville redevient propriétaire d'un espace sur lequel elle entend réaliser un de ses propres projets. C'était une des difficultés qui explique aussi "l'évolution" du projet entre ce qui était initialement prévu et ce qui a été mis à l'enquête, puisque la Ville n'est pas propriétaire des terrains sur lesquels la Voie verte doit se déployer.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je voudrais juste ajouter un petit complément à propos de ce plateau surélevé, qui était une des propositions pour sécuriser cet

endroit. Le problème, c'est que ce plateau surélevé se déclinait en partie sur une route cantonale. Or, à mon avis, le Canton a une vision de gestion des routes cantonales qui est identique, que ce soit en pleine campagne ou en ville. Il veut des routes cantonales à peu près toutes calibrées pareil, et surtout où on roule à 50 km/heure.

Comme la Ville de Fribourg n'est pas propriétaire de cette route, elle ne peut pas décider seule. D'après ce que j'ai compris, ici, dans cette enceinte, il y a eu des voix majoritaires qui ont demandé à ce que les routes cantonales restent à 50 km/h. J'ai l'impression que votre parti a dû travailler là-dessus. Je ne peux donc que vous renvoyer vers vos députés.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je ne suis pas satisfait de la réponse, car j'observe qu'il y a une partie Canton et une partie Ville. Du côté de la Ville, j'ai l'impression que plus pourrait être fait.

F. Autres interventions

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Je souhaiterais simplement ce soir exprimer un soutien et une solidarité pour les habitant·e·s du Lötschental, qui ont perdu leur village: Blatten. J'aimerais que le Conseil général et le Conseil communal se joignent pour exprimer ce soutien. Je vous remercie.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

Je crois que l'on a rarement eu des "Divers" aussi longs et je vous remercie pour votre patience. La séance rapprochée du 2 juin 2025 n'aura pas lieu.

La séance est levée à 23.12 heures.

Fribourg, le 16 juin 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente: Le secrétaire de Ville adjoint:

Camille Goy Mathieu Maridor

Annexes mentionnées.